NOTE D'INFORMATION
AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA BANK OF AFRICA – BURKINA FASO

OFFRE PUBLIQUE DE VENTE DE
65 000 ACTIONS NOUVELLES

Prix de l'action
28 000 FCFA

Négociation de DPS
du 7 au 26 octobre 2011

Souscription
du 7 octobre au 4 novembre 2011

BANK OF AFRICA BURKINA FASO
GROUPE BANK OF AFRICA

SGI ARRANGEUR ET CHEF DE FILE DU SYNDICAT DE PLACEMENT
ACTIBOURSE
GROUPE BANK OF AFRICA

SYNDICAT DE PLACEMENT :
AFRICABOURSE, BIBE FINANCE & SECURITIES, SGI-BENIN, SBIF, CORIS BOURSE, AFRICAINE DE BOURSE, ATLANTIQUE FINANCES, BIAO FINANCES & ASSOCIES, BICI-BOURSE, BNI FINANCES, CSWA, EDC INVESTMENT CORPORATION, HUDSON & CIE, PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT, SOGEBOURSE, SGI MALI, SGI NIGER, CGF BOURSE, IMPAXIS SECURITIES et SGI TOGO.

L'original de la présente Note d'Information a été visé par le CREPMF le 13 septembre 2011 sous le visa ***n° OA/11-003***

www.bank-of-africa.net

TABLE DES MATIERES

i. Abréviations et définitions 6

ii. Conditions de diffusion et de mise à disposition de la Note d'Information 7

iii. Avertissement du CREPMF 8

iv. Résumé des caractéristiques de l'Offre Publique de Vente (OPV) 9

CHAPITRE I. ATTESTATIONS 10

I.1. Attestation du Responsable de la Note d'Information 10

I.2. Attestation des Commissaires aux Comptes 10

I.3. Attestation du Conseil juridique 11

CHAPITRE II. PRESENTATION GENERALE DE L'EMETTEUR 12

II.1. Renseignements à caractère général concernant la société 12

II.1.1. Dénomination et forme juridique de la société émettrice 12

II.1.2. Adresse du siège social 12

II.1.3. Objet social 12

II.1.4. Date de constitution et durée de vie de la société 12

II.1.5. Registre de Commerce et agrément bancaire 12

II.1.6. Lieu de consultation des documents juridiques de la société 12

II.1.7. Politique d'information 12

II.1.8. Textes légaux et réglementaires régissant l'activité bancaire et financière 13

II.1.9. Politique de dividendes 13

II.2. Renseignements concernant le capital social 13

II.2.1. Capital social 13

II.2.2. Evolution du capital social 14

II.2.3. Répartition du capital au 30 juin 2011 15

II.2.4. Actionnaires détenant plus de 10% du capital social : BOA-WEST AFRICA et Monsieur Lassiné DIAWARA 15

II.3. Membres des organes d'Administration et de Direction de la Banque 20

II.3.1. Conseil d'Administration 20

II.3.2. Direction Générale 20

II.3.3. Représentation légale de la BOA-BURKINA FASO 22

II.4. Marché des titres 22

II.4.1. Cotation et évolution de l'action en bourse 22

II.4.2. Emprunts obligataires 23

CHAPITRE III. ACTIVITES DE L'EMETTEUR 26

III.1. Historique 26

III.2. Indicateurs clés 26

III.2.1. Produits et services 26

III.2.2. Réseau d'agences 28

III.3. Organisation 28

III.3.1. Organigramme 28

III.3.2. Ressources humaines 30

III.4. Principales filiales et participations de la BOA-BURKINA FASO 30

III.5. Appartenance au groupe BOA 30

CHAPITRE IV. PRESENTATION DE L'OPERATION 33

IV.1. Cadre de l'opération 33

IV.2. Objectifs de l'opération 33

IV.3. Caractéristiques des titres offerts 33

IV.3.1. Augmentation de capital par OPV 33

IV.3.2. Justification du prix de l'Offre Publique de Vente 34

IV.4. Personnes concernées 34

IV.5. Date de jouissance 34

IV.6. Période de négociation des DPS et de souscription 34

IV.7. Cotation des titres offerts 35

IV.8. SGI Chef de file 35

IV.9. Syndicat de placement 35

IV.10. Ordres d'achat 35

IV.11. Règle d'allocation des ordres 36

IV.12. Transmission des ordres d'achat 36

IV.13. Compte rendu des résultats de l'opération 36

IV.14. Régime fiscal 36

IV.15. Juridiction compétente 36

CHAPITRE V. SITUATION FINANCIERE DE LA BOA-BURKINA FASO 37

V.1. Présentation des comptes certifiés 37

V.1.1. Bilans des exercices clos au 31 décembre 2008, 2009 et 2010 et au 30 juin 2011 (provisoire) 37

V.1.2. Comptes de résultats des exercices clos au 31 décembre 2008, 2009 et 2010 et au 30 juin 2011 (provisoire) 38
V.2. Commentaires des comptes 39
V.2.1. Bilans 39
V.2.2. Comptes de résultat 39
V.3. Commentaires des rapports de contrôle externe 39
V.3.1. Commission Bancaire de l'UMOA 39
V.3.2. Commissariat aux comptes 41
CHAPITRE VI. EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES 47
VI.1. Evolution récente, performance 2010 47
VI.2. Orientations stratégiques et perspectives 47
VI.3. Comptes de résultat prévisionnels 47
CHAPITRE VII. FACTEURS DE RISQUES ET FAITS EXCEPTIONNELS 49
VII.1. Facteurs de risques 49
VII.1.1. Type de risques 49
VII.1.2. Respect des principaux ratios prudentiels 49
VII.1.3. Gestion des risques 50
VII.2. Faits exceptionnels 50
CHAPITRE VIII. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES 51
VIII.1. Actions en recouvrement de créances 51
VIII.2. Actions en responsabilité 51

i. Abréviations et définitions

AFH :	African Financial Holding
BCEAO :	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BMCE :	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
BHB :	Banque de l'Habitat du Bénin
BOA :	Bank Of Africa
BOAD:	Banque Ouest Africaine de Développement
BRVM :	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CDL:	Créances Douteuses et Litigieuses
CREPMF :	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
DC/BR :	Dépositaire Central / Banque de Règlement
DPS :	Droit Préférentiel de Souscription
FCFA:	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMO :	Société Financière Néerlandaise pour le Développement
FPE:	Fonds Propres Effectifs
IRVM :	Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières
NTIC :	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OHADA :	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OPV :	Offre Publique de Vente
PCB :	Plan Comptable Bancaire
PNB :	Produit Net Bancaire
PROPARCO :	Société de Promotion et de Participation pour la Coopération Economique
PTD :	Plan Triennal de Développement
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA :	Union Monétaire Ouest Africaine
SFI :	Société Financière Internationale
SGI :	Société de Gestion et d'Intermédiation
TGI :	Tribunal de Grande Instance

ii. Conditions de diffusion et de mise à disposition de la Note d'Information

La Note d'Information sera remise ou adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande. Elle sera tenue au siège de l'émetteur et auprès des établissements chargés de recueillir les souscriptions.

Elle sera par ailleurs disponible sur le site Internet de l'émetteur (www.boaburkinafaso.com) et celui du CREPMF à l'adresse www.crepmf.org.

iii. Avertissement du CREPMF

En application des dispositions de l'article 113 du Règlement Général relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional, le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) a autorisé cette opération sous le visa n°OA/11-003 en date du 13 septembre 2011.

L'octroi par le Conseil Régional d'un visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.

La Note d'Information donnant lieu à visa est établie sous la seule responsabilité de la BANK OF AFRICA-BURKINA FASO et de la Société de Gestion et d'Intermédiation ACTIBOURSE et le numéro de visa n'est attribué qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

iv. Résumé des caractéristiques de l'Offre Publique de Vente (OPV)

Emetteur	BANK OF AFRICA - BURKINA FASO
Capital actuel	7 350 000 000 FCFA
Nombre d'actions avant émission	735 000 actions
Valeur nominale des actions	10 000 FCFA
Nombre d'actions nouvelles émises	65 000 actions
Montant nominal de l'OPV	650 000 000 FCFA
Personnes concernées	Toutes personnes physiques ou morales, actionnaires ou non
Prix d'émission	28 000 FCFA
Montant global de l'OPV	1 820 000 000 FCFA
Période de souscription des actions	7 octobre au 4 novembre 2011
Date de jouissance des actions nouvelles	1er janvier 2011
Nature des actions émises	catégorie B avec droit de vote simple
Forme des titres	actions dématérialisées
Droit préférentiel de souscription	les DPS des actionnaires actuels sur les actions nouvelles émises sont maintenus
Période de négociation des DPS	7 au 26 octobre 2011
Arrangeur et Chef de file du syndicat de placement	ACTIBOURSE
Membres du syndicat de placement	Toutes les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation agréées par le CREPMF.

CHAPITRE I. ATTESTATIONS

I.1. Attestation du Responsable de la Note d'Information

A notre connaissance, les données de la présente Note d'Information sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats, les risques et les perspectives de la BOA-BURKINA FASO et les droits attachés aux titres offerts ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Ouagadougou, le 14 juillet 2011

Monsieur Sebastien TONI,
Directeur Général Adjoint BOA-BURKINA FASO

I.2. Attestation des Commissaires aux Comptes

Nom du Commissaire aux Comptes	Représentant	Date d'entrée en fonction	Date du dernier renouvellement	Date d'expiration du mandat
SOFIDEC SARL 01BP 3800 OUAGADOUGOU 01 Tel : 226 50 30 53 90 Fax : 226 50 30 53 91 E-mail: sofidec@sofidec-nexia.com Site web: www.sofidec-nexia.com	Monsieur **Paulin OUEDRAOGO** Associé Gérant, Expert Comptable Diplômé d'Etat	mars 1997	mai 2006	AGO statuant sur l'exercice 2011
CABINET Rosette NACRO 01BP 1955 OUAGADOUGOU 01 Tel : 226 50 36 20 17 Fax : 226 50 36 34 82 E-mail: canacro@fasonet.bf Site web: ww.amc-burkina.com	Mme **Rosette RIFFARD NACRO** Directrice Générale, Expert Comptable Diplômée d'Etat	juin 2007	juin 2007	AGO statuant sur l'exercice 2011

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la BOA-BURKINA FASO, nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente Note d'Information en effectuant les diligences nécessaires conformément aux normes professionnelles et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont essentiellement consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers de synthèse audités. Les rapports d'opinion au titre des exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010, sont intégralement repris dans la présente Note d'Information.

S'agissant des données prévisionnelles présentes dans cette Note d'Information au chapitre VI, couvrant la période 1er janvier 2011 au 31 décembre 2015, elles ont été établies sous la responsabilité de la Direction Générale.

Nous rappelons que ces informations présentant par nature un caractère incertain, les réalisations pourraient, parfois de manière significative, différer des informations prévisionnelles présentées dans le cadre de cette opération. Nos diligences sur les données prévisionnelles de nature comptable et financière ont consisté à apprécier si les hypothèses retenues et décrites dans la Note d'Information constituent une base acceptable à l'établissement de ces données et à vérifier la correcte traduction chiffrée de ces hypothèses.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières données dans la présente Note d'Information.

Fait à Ouagadougou, le 28 juillet 2011

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SOFIDEC SARL

Membre du réseau NEXIA INTERNATIONAL

Oumarou Gilbert SINARE
Expert Comptable
inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables
et Comptables Agréés du Burkina Faso

Cabinet Rosette NACRO

Rosette C. RIFFARD NACRO
Expert Comptable Diplômée d'Etat
inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables
et Comptables Agréés du Burkina Faso

I.3. Attestation du Conseil juridique

La présente opinion a pour objet de se prononcer sur la conformité et la légalité de l'Offre Publique de Vente de 65 000 actions de la BOA-BURKINA FASO.

Nous avons, à cet égard, examiné tous documents, lois et textes réglementaires que nous avons jugé utiles, notamment les articles 81 à 96 et les articles 823 à 827 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 23 mars 2011 est intervenue en conformité de la loi et des règlements et l'opération, objet de la Note d'Information, est conforme aux résolutions qui y ont été régulièrement adoptées.

Par ailleurs, nous avons procédé à l'analyse des risques juridiques inhérents à l'activité de l'émetteur en examinant notamment les contrats et engagements que nous avons estimé avoir une incidence significative sur l'avenir dudit émetteur.

Cette analyse a fait l'objet d'un rapport qui a été remis à l'émetteur et au CREPMF.

Ledit rapport concluait principalement à l'identification de risques liés aux litiges avec différents clients.

Fait à Ouagadougou, le 14 juillet 2011

CABINET D'AVOCATS
Mamadou SAVADOGO
01 BP 6042 Ouagadougou 01

Maître Mamadou SAVADOGO
Avocat à la Cour
Cabinet d'Avocats
01 BP 6042 OUAGADOUGOU 01
Téléphone: +226 50 31 05 64
Télécopie: +226 50 31 05 63
E-mail: cabinet.savadogo@yahoo.fr

CHAPITRE II. PRESENTATION GENERALE DE L'EMETTEUR

II.1. Renseignements à caractère général concernant la société

II.1.1. Dénomination et forme juridique de la société émettrice

BANK OF AFRICA-BURKINA FASO (BOA-BURKINA FASO), Société Anonyme de droit burkinabè avec Conseil d'Administration.

II.1.2. Adresse du siège social

770, avenue du Président Aboubacar Sangoulé Lamizana
01 BP 1319 OUAGADOUGOU 01 – BURKINA FASO
Téléphone: + 226 50 30 88 70 à 73
Télécopie: + 226 50 30 88 74
Adresse électronique : information@boaburkinafaso.com
Site Internet : www.boaburkinafaso.com

II.1.3. Objet social

Selon l'article 5 de ses statuts, la société a pour objet de faire, au BURKINA FASO et en tous autres pays, soit pour son compte, soit pour celui de tiers ou en participations et sous quelque forme que ce soit, toutes opérations de banque, de finance et de crédit, au moyen de fonds reçus du public, des actionnaires et de banques, à vue, à terme ou à préavis, productifs ou non d'intérêts.

II.1.4. Date de constitution et durée de vie de la société

La BOA-BURKINA FASO a été créée le 12 mars 1997 pour une durée de 99 ans renouvelable, sauf dissolution anticipée. L'exercice social de la Banque s'étend du 1er janvier au 31 décembre de chaque année, soit douze (12) mois.

II.1.5. Registre de Commerce et agrément bancaire

La BOA-BURKINA FASO a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Ouagadougou sous le numéro **BF OUA 2000 B 647**.

Elle a obtenu son agrément d'exercice d'activité bancaire par arrêté **N°173/MEF/SG/DGTCP/DAMOF du 30 octobre 1997**.

Elle est inscrite sur la liste des banques et établissements financiers du BURKINA FASO sous le numéro **C 0084 A**.

L'augmentation de capital de la Banque qui a eu lieu en octobre 2010 a été enregistrée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Ouagadougou sous le numéro BF OUA 2011 M 379.

II.1.6. Lieu de consultation des documents juridiques de la société

Les documents juridiques de la société sont disponibles pour consultation auprès des responsables de la Note d'Information, au siège de la Banque.

II.1.7. Politique d'information

La politique d'information de la BOA-BURKINA FASO est assurée par :

- le Directeur Général, Monsieur **Laurent R. BASQUE** ;
- le Responsable du Département du Contrôle Financier et de la Comptabilité, Monsieur **Eusèbe OUEDRAOGO.**

Adresse :

770, avenue du Président Aboubacar Sangoulé Lamizana
01 BP 1319 OUAGADOUGOU 01 – BURKINA FASO
Téléphone: + 226 50 30 88 70 à 73
Télécopie: + 226 50 30 88 74
Adresse électronique : information@boaburkinafaso.com
Site Internet : www.boaburkinafaso.com

II.1.8. Textes légaux et réglementaires régissant l'activité bancaire et financière

La BOA-BURKINA FASO, comme toute banque de l'UMOA, est régie par:

- la loi portant réglementation bancaire ;
- la convention portant création de la Commission Bancaire de l'UMOA ;
- le dispositif prudentiel applicable aux banques et établissements financiers de l'UMOA ainsi que les instructions de la BCEAO et les circulaires de la Commission Bancaire de l'UMOA ;
- le plan comptable bancaire de l'UMOA ;
- les Règlements et Directives de la Commission de l'UEMOA, notamment ceux relatifs à la réglementation des relations financières avec l'extérieur et aux systèmes et moyens de paiement ;
- les Actes Uniformes de l'OHADA ;
- la réglementation de l'appel public à l'épargne et du marché financier ;
- etc.

II.1.9. Politique de dividendes

Les organes dirigeants de la Banque ont entrepris de conforter avant tout, les fonds propres de la BOA-BURKINA FASO.

Sur les cinq derniers exercices, la distribution de dividendes de la BOA-BURKINA FASO a donc été en moyenne de **48,7%** des résultats nets après impôt de la Banque, le solde des bénéfices réalisés ayant été mis en réserves.

	2006	2007	2008	2009	2010
Résultat de l'exercice (en millions FCFA)	1 015	1 410	1 886	2 272	3 064
Dividende (en millions FCFA)	500	625	875	1 000	1 700
Pourcentage de résultat distribué	49,3%	44,3%	46,4%	44,0%	55,5%
Valeur nominale de l'action	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Dividende net par action	2 125	2 187,5	2 187,5	2 187,5	2 125

II.2. Renseignements concernant le capital social

II.2.1. Capital social

Le montant du capital social de la BOA-BURKINA FASO est actuellement de 7 350 millions FCFA, divisé en 735 000 actions de 10 000 FCFA, chacune de valeur nominale, intégralement libérée.

Chaque action donne droit à une part proportionnelle au nombre des actions émises dans la propriété de l'actif social et dans les bénéfices revenant aux actionnaires.

Les actions sont classées en deux catégories :

- celles bénéficiant d'un droit de vote double (catégorie A) ;
- celles bénéficiant d'un droit de vote simple (catégorie B).

Bénéficient d'un droit de vote double, aux conditions cumulatives ci-après :

- les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans au nom d'un même actionnaire ;
- les actions intégralement libérées ;
- les actions détenues avant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 avril 2010 ayant décidé l'admission de la Banque à la cote de la Bourse.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou prime d'émission, le droit de vote double peut être conféré dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe à l'exclusion du droit de vote double perdu en cas de cession des actions auxquelles est rattaché ce droit.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

II.2.2. Evolution du capital social

Depuis sa création, le capital de la BOA-BURKINA FASO a connu les évolutions ci-après:

Date	Operation	Montant en millions FCFA	Capital en millions FCFA	Nombre D'actions	Montant du nominal en FCFA
Mars 1997	Création de la Banque	1 250	1 250	125 000	10 000
Juin 2002	Apport en numéraire	250	1 500	150 000	10 000
Avril 2004	Apport en numéraire	500	2 000	200 000	10 000
Octobre 2006	Apport en numéraire	500	2 500	250 000	10 000
Septembre 2007	Apport en numéraire	500	3 000	300 000	10 000
Juillet 2008	Incorporation de réserves libres = 500 Apport en numéraire = 500	1 000	4 000	400 000	10 000
Mai 2009	Incorporation de réserves libres = 500 Apport en numéraire = 500	1 000	5 000	500 000	10 000
Avril 2010	Apport en numéraire = 800 Incorporation de réserves libres = 500	1 300	6 300	630 000	10 000
Novembre 2010	Offre publique de vente de 70 000 actions nouvelles	700	7 000	700 000	10 000
Juin 2011	Incorporation de réserves facultatives	350	7 350	735 000	10 000

II.2.3. Répartition du capital au 30 juin 2011

Actionnaires	Quantité totale de titres	Quantité d'actions type A	Quantité d'actions type B	Nbre total de droit de vote	% du capital	% de droit de vote
BOA-WEST AFRICA	383 930	220 986	162 944	604 916	52,24%	54,46%
DIAWARA Lassiné	75 228	40 133	35 095	115 361	10,24%	10,39%
UAB-VIE	65 983	40 677	25 306	106 660	8,98%	9,60%
OUEDRAOGO Delchan Victor	33 850	16 790	17 060	50 640	4,61%	4,56%
ATTICA SA	28 572	20 042	8 530	48 614	3,89%	4,38%
CAURIS CROISSANCE	3 297	3 140	157	6 437	0,45%	0,58%
AUTRES BANK OF AFRICA (NIGER ET MALI)	1 899	0	1 899	1 899	0,24%	0,17%
DIVERS AUTRES ACTIONNAIRES	142 241	33 960	108 281	176 201	19,35%	15,86%
TOTAL	**735 000**	**375 728**	**359 272**	**1 110 728**	**100,00%**	**100%**

Les membres du Conseil d'Administration détiennent 24,7% du capital social.

Au 31 décembre 2010, l'état des prêts fait ressortir un encours des engagements accordés aux membres du Conseil d'Administration s'élevant à 894 millions FCFA.

II.2.4. Actionnaires détenant plus de 10% du capital social : BOA-WEST AFRICA et Monsieur Lassiné DIAWARA

BOA WEST AFRICA et Monsieur Lassiné DIAWARA sont les actionnaires détenant plus de 10% du capital social de la BOA-BURKINA FASO.

II.2.4.1. Présentation de BOA-WEST AFRICA

II.2.4.1.1. Siège social

Abidjan Plateau, angle Avenue Terrasson de Fougères et Rue Gourgas,
Immeuble BOA/SERMED
01 BP 4132 Abidjan 01 (Côte d'Ivoire)

II.2.4.1.2. Registre de Commerce

RCCM n° CI-ABJ-2009-B-3251

II.2.4.1.3. Capital social

Le capital social actuel est de 19 840 040 000 FCFA, composé de 1 984 004 actions de valeur nominale unitaire de 10 000 FCFA.

L'actionnariat initialement limité à BOA GROUP est en cours d'ouverture à sept (7) nouveaux membres en vue de permettre la mise en place des instances de Direction conformes à la réglementation. Cet élargissement du tour de table est réalisé par la cession d'une action par BOA GROUP à chacun des sept nouveaux actionnaires. La configuration actuelle de la détention en nombre d'actions de la société est la suivante :

BOA GROUP :	*1 983 997*
BMCE BANK INTERNATIONAL :	*1*
PERSONNES PHYSIQUES :	*6*
Total :	***1 984 004***

A l'issue de ce changement dans l'actionnariat, le mode d'administration de la Société sera modifié pour substituer à l'Administrateur Général un Conseil d'Administration qui nommera un Président Directeur Général.

II.2.4.1.4. Organes sociaux

La Société BOA-WEST AFRICA est une Société Anonyme unipersonnelle avec Administrateur Général. Pour les deux premiers exercices sociaux, son premier Administrateur Général est M. Paul DERREUMAUX.

Le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale Mixte de BOA GROUP, l'actionnaire unique de BOA-WEST AFRICA, ont décidé en juin 2011:

- de mettre en place un Conseil d'Administration en remplacement de l'Administrateur Général qui existait jusque-la;
- de créer la fonction de Président Directeur Général à laquelle a été nommé Monsieur Mohamed BENNANI (PDG de BOA GROUP).

II.2.4.1.5. Activité de la Société

La Société BOA-WEST AFRICA, société holding de droit ivoirien, a été constituée le 9 avril 2009. Sa création procède de la décision prise par BOA-GROUP SA de regrouper l'ensemble de ses participations dans les banques agréées, opérant dans l'Union Monétaire Ouest Africaine.

Cet apport a été réalisé en deux phases successives. Au cours de l'exercice 2009, la Société n'a pu mener aucune activité rentrant dans le cadre de l'objet social.

Comme indiqué dans l'article 2 de ses statuts, la Société a pour objet :

- la prise de participations dans toute entreprise ou société dont l'activité est commerciale, industrielle, agricole ou non commerciale ;
- l'exécution de prestations de services correspondant à des fonctions de direction, de gestion, de coordination et de contrôle des entreprises ou sociétés dans lesquelles la Société a pris des participations ;
- l'exécution de prestations de services correspondant à des activités de recherche et de développement au profit des entreprises ou sociétés dans lesquelles la Société a pris des participations ;
- la gestion de la trésorerie des entreprises ou sociétés dans lesquelles la Société a pris des participations ;
- la structuration de prêts ou financements, avec participation ou non de la Société à la mise en place des prêts ou financements, au profit des entreprises ou sociétés dans lesquelles la Société a pris des participations ;
- l'assistance juridique et/ou fiscale aux entreprises ou sociétés dans lesquelles la Société a pris des participations ;
- et plus généralement, l'exécution de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet social, pouvant lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

Au cours de l'exercice 2010, la Société a pu concrétiser le projet d'augmentation de son capital initial de 10 000 000 FCFA à 19 840 040 000 FCFA par des apports en nature et en pleine propriété par la société BOA GROUP de 1 500 096 actions de sept (7) banques agréées en zone UMOA et membres du réseau BANK OF AFRICA. Cette opération mettait ainsi en œuvre l'objet social principal de BOA-WEST AFRICA, à savoir la prise de participations dans toute entreprise ou société dont l'activité est commerciale, industrielle, agricole ou non commerciale.

La Direction de la Société a obtenu au 22 novembre 2010, l'attestation par la BRVM du transfert au profit de la BOA-WEST AFRICA des titres cotés en bourse des banques suivantes, en conformité avec la réglementation :

- BOA-COTE D'IVOIRE : 333 046 actions ;
- BOA-NIGER : 122 033 actions ;
- BOA BENIN : 361 530 actions.

La modification de l'actionnariat des banques concernées et le franchissement des seuils de minorité de blocage dans six des banques imposant une autorisation des Ministères des Finances et de l'Economie des Etats respectifs, BOA-WEST AFRICA a œuvré en synergie avec ces entités pour l'effectivité des arrêtés respectifs dont les dates sont reprises ci-après :

- BOA-BENIN : Arrêté du 27/08/2010 ;
- BOA-NIGER : Arrêté du 30/07/2010 ;
- BOA-BURKINA FASO : Arrêté du 27/07/2010 ;
- BOA –MALI : Arrêté du 16/08/2010 ;
- BOA-SENEGAL : Arrêté du 09/08/2010 ;
- BOA-COTE D'IVOIRE : Arrêté du 25/08/2010.

Parallèlement à ces opérations de mise en conformité, la Société a acquis courant 2010, des actions complémentaires soit à l'occasion de l'augmentation du capital des banques, soit à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières. La situation du portefeuille se présentait comme suit :

Entités	Nombre de titres en apport par nature	Acquisitions complémentaires	Totaux au 31/12/2010
BOA BENIN	361 530	0	361 530
BOA BURKINA FASO	202 319	163 329	365 648
BOA COTE D'IVOIRE	333 046	0	333 046
BOA MALI	198 932	0	198 932
BOA NIGER	122 033	2 000	124 033
BOA SENEGAL	229 436	0	229 436
BHB	52 800	59 583	112 383
Totaux	**1 500 096**	**224 912**	**1 725 008**

II.2.4.1.6. Niveau de signification des participations

Il est reflété dans le tableau suivant :

Entités	Capital en millions FCFA	% BOA-WEST AFRICA
BANK OF AFRICA - BENIN	10 072	35,89
BANK OF AFRICA - BURKINA FASO	7 000	52,24
BANK OF AFRICA - COTE D'IVOIRE	6 000	55,51
BANK OF AFRICA - MALI	5 650	35,21
BANK OF AFRICA - NIGER	5 000	24,81
BANK OF AFRICA - SENEGAL	5 000	45,89
BANQUE DE L'HABITAT DU BENIN	5 000	22,48

Il s'agit d'investissement de montants conséquents à tous les niveaux.

II.2.4.1.7. Evolution récente

Au 31 décembre 2010, la BOA-WEST AFRICA est à son deuxième exercice social dans le contexte d'activité limitée.

Le total bilan de l'année 2010 est arrêté à un montant de 24 037 millions FCFA, contre 11 millions FCFA à fin 2009. Cette progression résulte des postes suivants :

Bilan (en millions FCFA)

ACTIF	31 décembre 2010
Frais d'établissement	76
Titres de participation	22 487
Autres créances	1 455
Trésorerie actif	18
TOTAL	**24 037**
PASSIF	**31 décembre 2010**
Capital	19 840
Résultat de l'exercice	1 329
Dettes financières	7
Passif circulant	2 861
TOTAL	**24 037**

Le compte d'exploitation de l'exercice 2010 se caractérise par un chiffre d'affaires de **1 455 millions FCFA** et un résultat net après impôt bénéficiaire de **1 330 millions FCFA**.

L'analyse des produits et charges de l'exercice 2010 se résume comme suit :

Compte de résultat

	Montants en FCFA	
Postes	Exercice 2009	Exercice 2010
Chiffre d'affaires	0	1 455 040 406
Charges d'exploitation	2 599 300	184 824 120
Résultat d'exploitation	-3 465 733	-110 292 152
Résultat financier	0	1 455 040 139
Résultat des activités ordinaires	-3 465 733	1 344 747 987
Résultat hors activités ordinaires	2 599 300	-7 740 060
Résultat net	- 866 433	1 329 732 727

Le résultat bénéficiaire de l'exercice 2010 est constitué essentiellement des dividendes 2009 de trois banques rétrocédés par BOA GROUP à BOA-WEST AFRICA, tel que prévu dans le traité d'apport et détaillés ci-après :

ENTITES	Dividendes (Montants en FCFA)
BOA-BURKINA FASO	442 572 810
BOA-COTE D'IVOIRE	599 482 795
BOA-SENEGAL	412 984 801
TOTAL	**1 455 040 406**

II.2.4.1.8. Perspectives

Les perspectives de l'exercice 2011 sont orientées vers l'accompagnement du renforcement des capitaux des cibles imposé par les Autorités Monétaires de la zone UEMOA et ainsi que l'extension vers d'autres régions suivant les opportunités d'investissement qui se présenteront à la société BOA-WEST AFRICA.

II.2.4.2. Curriculum Vitae résumé de Monsieur Lassiné DIAWARA

Monsieur Lassiné DIAWARA est né le 23 janvier 1949 à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso).

Il est le Président du Conseil d'Administration de la BOA-BURKINA FASO depuis 1997.

Il a fait ses études supérieures à l'Université du Bénin au Togo et est titulaire d'une Maîtrise en Sciences économiques, Option Gestion.

De 1974 à 1982, Monsieur L. DIAWARA est Secrétaire Général Adjoint, puis Secrétaire Général de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Haute-Volta (devenu Burkina Faso).

De 1984 à 1990, il est Economiste à la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO).

Entré dans le Groupe Bolloré (France) en 1990, il est depuis cette date Président du Conseil d'Administration de la Manufacture Burkinabè de Cigarettes (MABUCIG), filiale du Groupe Bolloré, branche Tabacs, passée sous le contrôle du Groupe britannique IMPERIAL TOBACCO depuis avril 2001.

Il préside aussi les organes d'administration et de direction de plusieurs autres sociétés :

- Président du Conseil d'Administration de SDV-Burkina (SCAC-DELMAS-VIELJEUX) du Groupe Bolloré, branche Transport maritime et Transit ;
- Président du Conseil d'Administration de SITARAIL (Côte d'Ivoire) ;
- Vice-président de la Société Africaine de Produits Phytosanitaires et d'Insecticides (SAPHYTO) du Groupe ARYSTA LifeScience France ;
- Président Directeur Général de SAGECI (Côte d'Ivoire) ;
- Administrateur Général de SCI AMILA (Prise de participation, Immobilier, Investissements) ;
- Administrateur d'autres sociétés de la région UEMOA (Mali, Niger, Côte d'Ivoire).

Il occupe d'importantes fonctions dans des instances économiques et consulaires :

- Premier Vice-président du Conseil Economique et Social (CES) du Burkina Faso ;
- Président d'honneur du Club des Hommes d'affaires Franco-Burkinabè ;
- Vice-président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-B) ;
- Vice-président de la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA ;
- Président du Syndicat des Commerçants Importateurs et Exportateurs (SCIMPEX) ;
- Vice-président du Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB).

Il a reçu de nombreuses distinctions honorifiques :

- Officier de l'Ordre National/Burkina Faso ;
- Grand Officier de l'Ordre du Mérite du CISM ;
- Officier de l'Ordre de Mérite/ République de Côte d'Ivoire ;
- Officier de l'Ordre de Mérite du Commerce et de l'Industrie / Burkina Faso ;
- Chevalier de l'Ordre National du Mérite /République Française ;

- Chevalier de l'Ordre National/ Burkina Faso ;
- Chevalier de l'Ordre National/ République du Mali ;
- Chevalier de l'Ordre du Mérite de la Jeunesse et des Sports/ Burkina Faso.

II.3. Membres des organes d'Administration et de Direction de la Banque

II.3.1. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Banque, il les exerce dans la limite de l'objet social de la société sans limitation ni réserves autres que celles découlant des lois en vigueur au BURKINA FASO.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à son Président les pouvoirs qu'il juge nécessaires avec la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de mandataires spéciaux qu'il avisera.

La Banque est administrée par un Conseil d'Administration de dix (10) membres actuellement. Il se présente comme suit :

Président	Lassiné DIAWARA
Administrateur	Paul DERREUMAUX
Administrateur	Mohammed BENNANI SMIRES
Administrateur	Mohammed BENNANI
Administrateur	Mamadou KA
Administrateur	Delchan OUEDRAOGO
Administrateur	Lala MOULAYE
Administrateur	Société CAURIS CROISSANCE, représentée par Noël EKLO
Administrateur	Société UAB-VIE, représentée par Soumaïla SORGHO
Administrateur	Société BOA-NIGER, représentée par Bouréima WANKOYE

Ils ont été nommés à l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2010. Conformément aux statuts de la société, leur mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

II.3.2. Direction Générale

Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme régissant les sociétés commerciales. Il est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration.

Dans le souci d'un fonctionnement optimal de la société, le Conseil d'Administration délègue au Directeur Général et au Comité de crédits, les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme régissant les sociétés commerciales.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'Administration et dans la limite de l'objet social, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

L'étendue et la durée des pouvoirs du Directeur Général sont déterminées par le Conseil d'Administration.

Monsieur Laurent R. BASQUE est actuellement le Directeur Général de la BOA-BURKINA FASO.

A la tête de la BOA-BURKINA FASO, depuis 23 mars 2009, il a pour missions de poursuivre le développement de la Banque, d'améliorer sa rentabilité et de conforter sa position sur le marché bancaire burkinabè.

Avant d'intégrer la BOA, Monsieur BASQUE a accumulé de longues et riches expériences aussi bien dans la Direction de banques et établissements financiers que d'entreprises industrielles et commerciales.

Il a été Président du Conseil d'Administration de l'Agence pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire (APEXCI) de 2002 à 2009, Vice-président de la Fédération Nationale des Industries et Services de Côte d'Ivoire (FNISCI) de 2006 à 2009, et demeure Conseiller du Commerce Extérieur de la République de Côte d'Ivoire depuis 2000. Il siège au Conseil d'Administration du FONDS GARI en tant que représentant permanent de ATTICA SA.

Monsieur BASQUE a obtenu un Diplôme de 3ème cycle de Management à l'Institut Français de Gestion (IFG)-Paris, le Diplôme de 2nd cycle de l'Institut Supérieur d'Etudes de Gestion (ISEG) et le Diplôme de l'Institut Européen de Vente et de Marketing (IEV).

Il a suivi de nombreux séminaires dans le cadre de la formation continue (HEC Paris, IDI Dublin).

Le Directeur Général est appuyé par un Comité de Direction composé de cadres bancaires de haut niveau tels que :

Monsieur Sébastien TONI, Directeur Général Adjoint depuis octobre 2009.

Monsieur TONI a démarré sa carrière bancaire par la BOA-BENIN en 1990, où il a occupé successivement les postes de Chargé de clientèle, d'Analyste de crédit, de Responsable du Département des risques, de Directeur des risques, et de Directeur Administratif et Financier.

En 2003, il a assuré l'intérim du Directeur des Opérations et du Développement de la BOA-COTE-D'IVOIRE.

De février à septembre 2009, il est nommé Directeur des Opérations et du Développement de la BOA-NIGER, poste auquel il a assuré aussi l'intérim du Directeur Général Adjoint.

Il a mis ses expériences au service de plusieurs sociétés en qualité de membre du Conseil d'Administration jusqu'en 2009: UBA-VIE BENIN, AGF ASSURANCES BENIN, Fonds de Garantie FONAGA (BENIN) et en qualité de membre du Comité de Garantie du FONDS GARI (TOGO). Depuis 2006, il est membre du Comité d'Investissement de CAURIS INVESTISSEMENT (TOGO).

Monsieur TONI est titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Comptables et Financières (DESCF) de l'Académie de Nice (France) et du Diplôme d'Etudes Supérieures de l'Institut Technique de Banque de Paris.

Monsieur Abdel Mumin ZAMPALEGRE, Directeur de l'Exploitation

Il est diplômé de l'Institut Technique de Banque de Paris. Il est également titulaire d'une licence d'anglais de l'Université de Ouagadougou.

Avant d'intégrer la BANK OF AFRICA au démarrage de ses activités en mars 1998, Monsieur ZAMPALEGRE a exercé en tant que commercial au sein de la filiale nationale de ROTHMANS INTERNATIONAL.

A la BOA-BURKINA FASO, il a été successivement Chargé de clientèle jusqu'en 2002, Responsable de crédit, Fondé de pouvoir principal en 2006, Sous-Directeur, Responsable du Département Commercial en janvier 2009, Directeur de l'Exploitation depuis octobre 2009.

Monsieur Bezomboué Marcel BASSOLE, Contrôleur général depuis avril 1998 et promu Directeur du Contrôle Général en octobre 2009

A ce titre, il est le Coordinateur du Comité d'Audit de la Banque, membre du Comité d'audit de BOA-MALI et membre du Comité National du GIABA (Groupe Intergouvernemental d'Actions contre le Blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest).

Avant d'intégrer la BOA, il a été Auditeur à la Société Fiduciaire Internationale d'Expertise Comptable (SOFIDEC) de juillet 1996 à janvier 1998. A ce poste, il a conduit, pour le compte de ce cabinet, des missions d'audit financier, organisationnel et stratégique, des missions d'inventaire, de restructuration et de commissariat aux comptes et diverses missions d'assistance comptable.

Il est titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures de l'Institut Technique de Banque de Paris (promotion 2003) et d'une Maîtrise en Sciences de Gestion (MSG) délivré à l'Université de Ouagadougou (1996).

II.3.3. Représentation légale de la BOA-BURKINA FASO

Conformément aux dispositions légales, le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Les actes engageant la société vis-à-vis des tiers doivent porter sa signature ou celle d'un mandataire spécial.

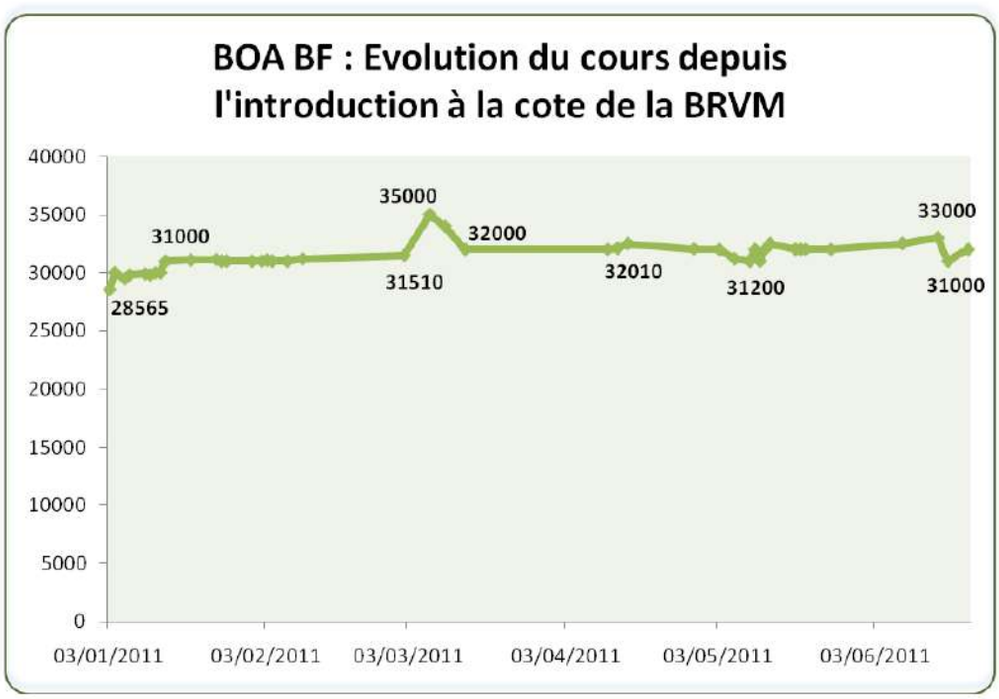
II.4. Marché des titres

Les actions de la BOA-BURKINA FASO sont inscrites à la cote de la BRVM depuis le 30 décembre 2010. Avant l'introduction des actions en Bourse, la Banque était déjà présente sur le marché des obligations de la BRVM, avec l'émission de deux emprunts obligataires d'un montant de 2 milliards FCFA en 2006 et 3 milliards FCFA en 2009.

II.4.1. Cotation et évolution de l'action en bourse

Le 30 décembre 2010, les actions de la BOA-BURKINA FASO ont été cotées pour la première fois à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM). Depuis cette date, la BOA-BURKINA FASO est devenue la première banque et la 2ème entreprise burkinabè cotée à la BRVM.

Le graphique ci-dessous donne l'évolution du cours de l'action de la BOA-BURKINA FASO depuis sa première cotation jusqu'au 30 juin 2011.



Dès son introduction en bourse, le cours de l'action BOA-BURKINA FASO a très vite progressé pour atteindre 35 000 FCFA à la date du 7 mars 2011, avant de se replier à 31 200 FCFA à la suite du détachement du coupon de dividende de 2 125 FCFA intervenu le 3 mai 2011, au titre de l'exercice 2010.

Le titre a repris sa progression, pour atteindre 33 000 FCFA le 15 juin 2011. Le détachement du droit d'attribution, consécutif à l'augmentation de capital réalisée par incorporation de réserves et attribution d'actions nouvelles gratuites, a impacté le cours du titre qui s'établit à fin juin 2011 à 31 000 FCFA.

En définitive, le cours de bourse a connu une progression de plus de 30%. Le dernier cours des actions, connu au moment de la réalisation de ce document est de 31 000 FCFA.

II.4.2. Emprunts obligataires

II.4.2.1. Premier emprunt obligataire

La BOA-BURKINA FASO a émis en décembre 2006, par appel public à l'épargne, un premier emprunt obligataire coté dont les caractéristiques sont les suivantes :

Désignation:	BANK OF AFRICA-BURKINA FASO 5, 90% 2006-2011.
Emetteur:	BANK OF AFRICA – BURKINA FASO.
Nature des titres :	obligations.
Montant de l'émission :	2 000 000 000 F CFA.
Valeur nominale :	10 000 F CFA.
Prix d'émission :	10 000 F CFA.
Nombre de titres:	200 000
Durée de l'emprunt :	5 ans.
Mode de remboursement :	remboursement constant de 20% sur 5 ans.
Taux de rémunération :	5,90% brut post compté.
Garantie :	BOA-BENIN (1.500 millions) + DAT (500 millions).
Fiscalité applicable :	les intérêts sont soumis à la fiscalité applicable dans le pays de résidence du souscripteur au moment des paiements.
Périodicité de paiement des intérêts :	annuellement.
Forme des titres :	dématérialisée.
Mode de placement :	Appel Public à l'Epargne.
Arrangeur et Chef de file du placement :	ACTIBOURSE.
Membres placeurs :	Groupe BANK OF AFRICA et Sociétés de Gestion et d'Intermédiation agréées par le CREPMF.
Cotation :	1er octobre 2007.
Date de jouissance:	20 décembre 2006.
Visa du CREPMF :	EOP/O6-02.

Tableau d'amortissement de l'emprunt

PERIODE	CAPITAL	INTÉRÊTS ANNUELS	CAPITAL AMORTI	SOLDE	MONTANT A DECAISSER
20/12/2007	2 000 000 000	118 000 000	400 000 000	1 600 000 000	518 000 000
20/12/2008	1 600 000 000	94 400 000	400 000 000	1 200 000 000	494 400 000
20/12/2009	1 200 000 000	70 800 000	400 000 000	800 000 000	470 800 000
20/12/2010	800 000 000	47 200 000	400 000 000	400 000 000	447 200 000
20/12/2011	400 000 000	23 600 000	400 000 000	0	423 600 000
		354 000 000	**2 000 000 000**		**2 354 000 000**

II.4.2.2. Deuxième emprunt obligataire

La BOA-BURKINA FASO a émis du 18 mai au 18 juin 2009 un emprunt obligataire dont les caractéristiques sont les suivantes :

Désignation:	BANK OF AFRICA BURKINA FASO 6,20% 2009-2014.
Emetteur :	BANK OF AFRICA – BURKINA FASO.
Nature des titres :	obligations.
Montant de l'émission :	3 000 000 000 FCFA.
Valeur nominale :	10 000 F CFA.
Prix d'émission :	10 000 F CFA.
Nombre de titres :	300 000
Durée de l'emprunt :	5 ans.
Mode de remboursement :	remboursement constant sur 5 ans.
Taux de rémunération :	6,20% brut post compté.
Garantie :	garantie à première demande de BOA GROUP.
Fiscalité applicable :	les intérêts sont soumis à la fiscalité applicable dans le pays de résidence du souscripteur au moment des paiements.
Périodicité de paiement des intérêts :	annuellement.
Forme des titres :	dématérialisée.
Mode de placement :	Appel Public à l'Epargne.
Arrangeur et Chef de file du placement :	ACTIBOURSE.
Membres placeurs :	Groupe BANK OF AFRICA et Sociétés de Gestion et d'Intermédiation agréées par le CREPMF.
Cotation :	1er décembre 2009.
Date de jouissance :	23 juin 2009.
Visa du CREPMF :	EOP/O9-02.

Tableau d'amortissement de l'emprunt

PERIODE	CAPITAL	INTÉRÊTS ANNUELS	CAPITAL AMORTI	SOLDE	MONTANT A DECAISSER
23/06/2010	3 000 000 000	186 000 000	600 000 000	2 400 000 000	786 000 000
23/06/2011	2 400 000 000	148 800 000	600 000 000	1 800 000 000	748 800 000
23/06/2012	1 800 000 000	111 600 000	600 000 000	1 200 000 000	711 600 000
23/06/2013	1 200 000 000	74 400 000	600 000 000	600 000 000	674 400 000
23/06/2014	600 000 000	37 200 000	600 000 000	0	637 200 000
		558 000 000	**3 000 000 000**		**3 558 000 000**

CHAPITRE III. ACTIVITES DE L'EMETTEUR

III.1. Historique

La BANK OF AFRICA - BURKINA FASO est un établissement bancaire burkinabè créé le 12 mars 1997 sous la forme de société anonyme avec Conseil d'Administration. Elle est la cinquième des BANK OF AFRICA à démarrer ses activités.

La Banque a été créée à l'initiative de la société BOA GROUP, anciennement dénommée African Financial Holding (AFH), sur le principe d'une banque commerciale entièrement privée, ouverte au grand public, basée sur un actionnariat diversifié et sur la participation de partenaires extérieurs crédibles et expérimentés.

Elle a ouvert ses portes au public le 23 mars 1998. Elle développe une image de banque généraliste, faisant partie d'un ensemble fortement implanté dans la sous-région et enraciné, grâce à son actionnariat national, dans le tissu économique du pays.

Ses premiers pas l'ont conduit vers la clientèle de la capitale : entreprises, organisations internationales, établissements publics, projets, ONG ainsi que vers les particuliers. A ce titre, elle a pu intervenir dès sa première année de fonctionnement, pour un montant important, dans le financement de la campagne cotonnière et de la campagne sucrière, grâce à l'appui du Groupe BOA.

Elle se positionne aujourd'hui comme un acteur majeur sur le marché burkinabè notamment dans le financement de l'économie nationale. Avec l'ouverture d'une vingtaine d'agences à travers le pays, elle peut désormais proposer ses services à la clientèle dans les principaux centres commerciaux du pays et bientôt dans plusieurs autres villes.

Avec une approche professionnelle qui privilégie l'accueil de la clientèle, elle met notamment l'accent sur la rapidité d'exécution des transferts de fonds, tant à l'intérieur du pays qu'à l'international.

Les performances qu'elle réalise d'année en année lui assurent une solidité et une notoriété grandissante. En outre, elle appartient à un groupe bancaire de grande réputation (Groupe BANK OF AFRICA), à vocation africaine, implanté dans 15 pays.

La banque s'est vite révélée comme un acteur à part entière du système bancaire local et a connu un développement illustré par ses principaux indicateurs à fin 2010 :

- 228 508 millions FCFA de total bilanciel ;
- 197 417 millions FCFA de dépôts collectés ;
- 145 068 millions FCFA représentant l'ensemble des créances sur la clientèle.

III.2. Indicateurs clés

III.2.1. Produits et services

Comme les autres banques du Groupe BOA, la BOA-BURKINA FASO est une banque commerciale grand public. Elle offre des produits bancaires classiques, des services financiers innovants et des financements structurés.

En plus des produits et services classiques d'une banque commerciale, elle propose :

- **<u>Des produits MULTIMEDIA pour faciliter les transactions dans un monde dominé par les NTIC</u> :**
 - B-SMS ou banque par messagerie sur téléphone mobile, permettant au client de consulter et/ou de recevoir gratuitement des informations sur son compte par le biais du SMS ;
 - B-PHONE ou banque par téléphone, permettant au client de consulter et/ou de recevoir gratuitement des informations sur son compte par le biais du téléphone ;
 - B-WEB ou banque par Internet, permettant au client de consulter et/ou de recevoir gratuitement des informations sur son compte par le biais de l'Internet.

- **Les packages**

La Banque a développé trois packages à l'intention des salariés du secteur privé, de la fonction publique et des acteurs du secteur informel, qui sont :

✓ **Pack SALARIA**

C'est une offre groupée de produits et services comprenant :

- un compte courant avec un chéquier ;
- une carte de retrait SESAME ;
- un découvert automatique ;
- un compte épargne ;
- l'accès gratuit à B-SMS et à B-PHONE ;
- une assurance perte et vol pour le chéquier et la carte de retrait SESAME ;
- une assurance événements imprévisibles (disparition prématurée ou invalidité) pour le découvert (en option).

✓ **Pack FONXIONARIA**

C'est un produit destiné aux fonctionnaires, regroupant une palette de services bancaires qui sont :

- un compte chèques ;
- un Plan Epargne Ambition ;
- une carte bancaire SESAME+ ;
- l'accès gratuit à B-SMS et à B-PHONE ;
- un découvert ;
- une réserve d'argent (un mois de salaire sous forme de crédit échelonné sur 10 mois) ;
- des assurances.

✓ **Pack Mon Business**

C'est un service bancaire complet avec 4 produits qui sont :

- un compte courant (sans chéquier) ;
- une carte de retrait SESAME ;
- un compte épargne ;
- l'accès gratuit à B-SMS et à B-PHONE.

- **Le Prêt « tous à l'école »**

Il permet de financer les dépenses liées à la scolarité des enfants.

- **Les produits monétiques**

 ✓ **Les cartes SESAME :**

 - La carte SESAME: permet de retirer de l'argent 24 h/24 et 7 jours/7 à un distributeur automatique de billets dans le réseau BOA ;
 - La carte SESAME+ : carte de retrait et de paiement à débit immédiat sur le réseau GAB de la BOA et le réseau du GIM-UEMOA ;
 - La carte SESAME Epargne : carte de retrait adossée au compte épargne du client et permettant d'effectuer des retraits dans tous les GAB du réseau BOA.

 ✓ **Les cartes VISA :**

Cette offre comporte trois volets :

- une carte VISA ELECTRON appelée PROXIMA ;
- une carte VISA CLASSIC appelée LIBRA ;
- une carte VISA Rechargeable appelée TUCANA, et accessible à tout le monde, avec ou sans compte bancaire.

Ces cartes offrent les services classiques d'une carte VISA Internationale et permettent d'effectuer des transferts d'argent d'une carte vers une autre.

- **Différents types de comptes :**
 - compte Epargne ;
 - compte Epargne Elite ;
 - compte-chèques particulier salarié ;
 - compte-chèques particulier non salarié ;
 - comptes courants.

III.2.2. Réseau d'agences

Soucieuse d'être une banque proche et accessible, la BOA-BURKINA FASO a développé un réseau de vingt et une (21) agences dont treize (13) se situent dans la région de Ouagadougou : l'Agence centrale, l'Agence Elite, l'Agence du Boulevard France-Afrique, l'Agence de Gounghin, l'Agence Kwame N'Krumah, l'Agence de la Maison de l'Entreprise, l'Agence du Marché Central de Roodwoko, l'Agence de Ouaga 2000, l'Agence de Pissy, l'Agence de Sankaryare, l'Agence de Tampouy, l'Agence de l'UEMOA et l'Agence de Zogona.

Les autres agences se trouvent dans les villes de Bobo Dioulasso (agence Elite et agence tous publics), Dédougou, Essakane, Fada N'gourma, Gaoua, Koudougou, Koupéla et Pouytenga.

Toutes ces agences sont dotées de distributeurs automatiques de billets. Il existe également des distributeurs hors agences, ce qui porte le nombre total des automates à 27.

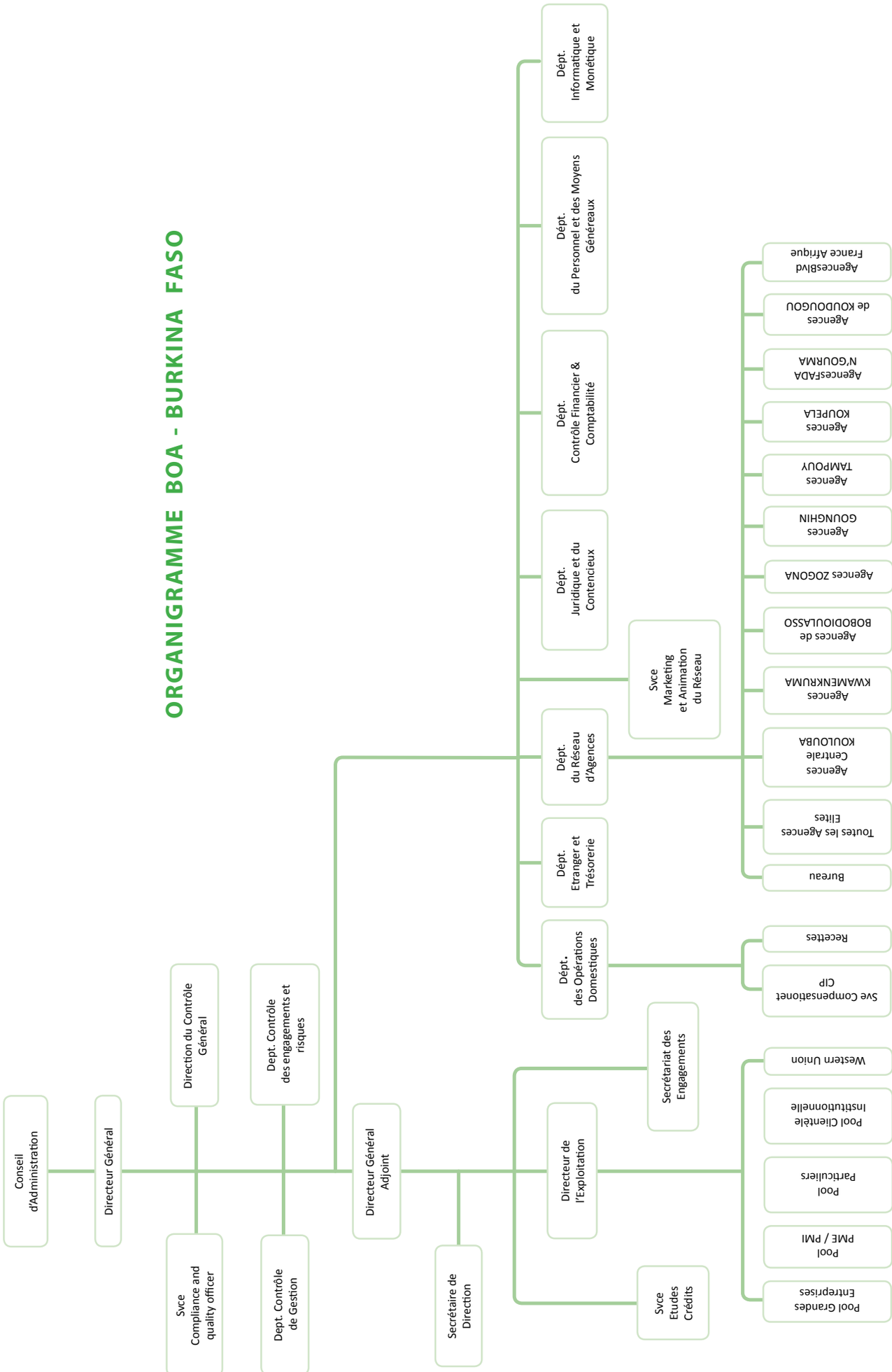
D'autres nouvelles agences vont voir le jour pour couvrir l'ensemble du pays.

III.3. Organisation

III.3.1. Organigramme

Le nouvel organigramme adopté par le Conseil d'Administration de la Banque se présente comme suit :

ORGANIGRAMME BOA - BURKINA FASO



III.3.2. Ressources humaines

Au 31 décembre 2010, la Banque compte un effectif de **195** personnes dont 13 cadres et 32 gradés. L'évolution de l'effectif du personnel de la BOA-BURKINA FASO au cours des cinq (5) dernières années se présente de la façon suivante :

CATEGORIES	Déc. 06	Déc. 07	Déc. 08	Déc. 09	Déc. 10
Cadres expatriés	2	2	2	2	2
Cadres nationaux	5	5	6	11	11
Gradés	26	28	28	28	32
Employés	65	72	90	113	142
Personnel non bancaire	9	8	9	7	8
EFFECTIF TOTAL	**107**	**115**	**135**	**161**	**195**

III.4. Principales filiales et participations de la BOA-BURKINA FASO

La Banque détient des participations aussi bien dans des banques et établissements financiers que dans d'autres entreprises.

Au cours de la période récente, la situation des participations se présente ainsi qu'il suit :

Dénomination	Valeur brute au 31/12/2008	Valeur brute au 31/12/2009	Valeur brute au 31/12/2010
Dans le Groupe BOA			
AISSA	7 000 000	7 000 000	7 000 000
BOA-BENIN	305 280 100	305 280 100	305 280 100
AGORA	250 000 000	250 000 000	250 000 000
ACTIBOURSE	22 079 265	22 079 265	22 079 265
BOA FRANCE			327 978 500
Hors du Groupe BOA			
AFRICINVEST	199 456 884	199 456 884	133 366 337
CTMI UEMOA	16 671 409	16 671 409	16 671 409
VISA	5 006 995	4 930 043	5 332 242
SOFIGIB			40 000 000
SCI OLYMPE			700 654 000
TOTAL	**805 494 653**	**805 417 701**	**1 808 361 853**

III.5. Appartenance au Groupe BOA

La BOA-BURKINA FASO fait partie d'un groupe bancaire panafricain. Elle a été la cinquième concrétisation d'un nouveau concept de banque commerciale africaine dont l'originalité réside essentiellement dans la triple composante de l'actionnariat :

- des actionnaires privés nationaux et des actionnaires des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
- de BOA GROUP comme partenaire technique fédérateur de la stratégie de groupe ;
- des organismes internationaux de promotion du secteur privé et de développement du secteur public (Société de Promotion et de Participation pour la Coopération Economique (PROPARCO), Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), Société Financière Internationale (SFI), Société Financière Néerlandaise pour le Développement (FMO)), qui renforcent la crédibilité de chaque établissement.

Il existe aujourd'hui quinze (15) entités relevant du Groupe BANK OF AFRICA :

- la BANK OF AFRICA - MALI créée en 1982 ;
- la BANK OF AFRICA - BENIN créée en 1989 ;
- la BANK OF AFRICA - NIGER créée en 1994 ;
- la BANK OF AFRICA - COTE D'IVOIRE créée en 1996 ;
- la BANK OF AFRICA - BURKINA FASO créée en 1997 ;
- la BANK OF AFRICA - MADAGASCAR créée en 1999 ;
- la BANK OF AFRICA - SENEGAL créée en 2001 ;
- la BANK OF AFRICA - KENYA créée en 2003 ;
- la BANK OF AFRICA - OUGANDA créée en 2006 ;
- la BOA-BANK TANZANIA créée en 2007 ;
- la BANQUE DE CREDIT DE BUJUMBURA intégrée en 2008 ;
- la BOA-FRANCE créée en 2009 ;
- la BANK OF AFRICA-RDC créée en 2009 ;
- la BANK OF AFRICA - MER ROUGE créée en 2010 ;
- la BANK OF AFRICA - GHANA créée en 2011.

Ces banques et institution financière peuvent avoir des clients de nature différente, en fonction des conditions d'implantation dans le pays concerné et des structures économiques de celui-ci. Toutefois, elles s'inspirent d'une approche commune de la clientèle et développent une étroite coopération dans de nombreux domaines tels que la politique commerciale, les développements informatiques, la formation du personnel, les produits nouveaux, etc. Chaque établissement profite au mieux des synergies issues de l'existence de ce réseau.

Ainsi le Groupe BANK OF AFRICA opère aujourd'hui dans 7 pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger et Sénégal), 6 pays d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Burundi, Djibouti, Kenya, Madagascar, Ouganda et Tanzanie) et en République Démocratique du Congo, à travers un réseau de 14 banques commerciales, 1 banque de l'habitat, 1 société de bourse, 2 sociétés d'investissement, 1 société de gestion d'actifs et plusieurs autres sociétés financières.

Le Groupe BANK OF AFRICA, né il y a près de 30 ans au Mali, a subi différentes transformations successives et se caractérise aujourd'hui par :

- le renforcement de son total bilanciel consolidé qui a dépassé le seuil symbolique du milliard d'euros dès fin 2004 et qui franchit les 3 milliards d'euros fin 2010 ;
- l'affirmation de son poids dans le système bancaire de l'UEMOA, le Groupe confirmant son 3ème rang des groupes bancaires de l'Union, malgré une concurrence accrue ;
- la confirmation de la vocation africaine du Groupe grâce à une présence dans 14 pays, répartis sur trois zones géographiques ;
- son installation en Europe pour accompagner les diaporas des pays d'implantation du groupe ;
- une profonde restructuration en cours de l'organisation commerciale, notamment par la création d'un Département

au sein des structures Centrales du Groupe dédié à l'animation commerciale, et chargé d'assister les banques dans ce domaine ;

- la diversification de la clientèle et des activités des différentes BANK OF AFRICA, montrant que celles - ci sont en mesure de répondre aussi bien à l'attente des principales entreprises qu'à celle du grand public ;
- une volonté de modernisation, d'institutionnalisation et d'intégration du Groupe ;
- un dévéloppement des synergies et des transferts de savoir-faire entre BMCE Bank et BOA ;
- le rôle déterminant de BOA GROUP comme promoteur, actionnaire de référence, partenaire technique et coordinateur des diverses entités.

CHAPITRE IV. PRESENTATION DE L'OPERATION

IV.1. Cadre de l'opération

La BANK OF AFRICA-BURKINA FASO réalise, conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 mars 2011, une double augmentation de capital visant à porter le capital social de la Banque de 7 000 millions FCFA à 8 000 millions FCFA:

1) une augmentation de capital par incorporation d'une partie des réserves facultatives pour 350 millions FCFA avec attribution de 35 000 actions nouvelles gratuites, faisant passer le capital à 7 350 millions FCFA; cette première phase a été réalisée en juin-juillet 2011 ;
2) une augmentation de capital en numéraire pour un montant de 650 millions FCFA, à réaliser par Offre Publique de Vente de 65 000 actions nouvelles de type B (avec droit de vote simple).

La présente Note d'Information est établie dans le cadre de la seconde opération d'augmentation de capital.

IV.2. Objectifs de l'opération

Les objectifs de l'augmentation de capital sont de trois ordres :

- le renforcement des moyens financiers de la Banque pour la poursuite de son développement ;
- l'amélioration et la consolidation des ratios prudentiels édictés dans la réglementation bancaire ;
- la dynamisation de la valeur en bourse par une augmentation des titres en circulation.

IV.3. Caractéristiques des titres offerts

IV.3.1. Augmentation de capital par OPV

La présente augmentation de capital portera le capital social de 7 350 millions FCFA à 8 milliards FCFA et sera réalisée par Offre Publique de Vente (OPV) de 65 000 actions nouvelles sur le Marché financier régional de l'UMOA, à libérer intégralement en numéraire, selon les modalités suivantes :

Capital actuel :	7 350 000 000 FCFA
Nombre d'actions anciennes :	735 000
Nombre d'actions nouvelles émises :	65 000
Montant nominal de l'OPV :	650 000 000 FCFA
Montant global de l'émission :	1 820 000 000 FCFA
Forme des titres :	actions dématérialisées
Nature des titres :	actions B à droit de vote simple
Valeur nominale :	10 000 FCFA
Prix d'émission :	28 000 FCFA l'action
Parité de souscription:	1 action nouvelle pour environ 12 actions anciennes ou 13 actions nouvelles pour 147 anciennes

Droit préférentiel de souscription (DPS) : L'émission de ces actions sera effectuée avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription à titre irréductible au profit des anciens actionnaires, qui sera négociable en Bourse conformément aux règlements en vigueur à la BRVM. La souscription à une action nouvelle sera soumise à la détention de 12 droits préférentiels de souscription ou la souscription de 13 actions nouvelles nécessitera la détention de 147 droits préférentiels de souscription.

Souscription à titre réductible : Elle sera exercée par les actionnaires anciens ou par les investisseurs intéressés si tous les droits de souscription à titre irréductible n'ont pas été exercés.

IV.3.2. Justification du prix de l'Offre Publique de Vente

Pour déterminer le prix d'émission optimal des 65 000 actions BOA-BURKINA FASO, plusieurs méthodes ont été utilisées.

La BOA-BURKINA FASO a procédé à l'augmentation de capital par incorporation de réserves facultatives au cours du mois de juin 2011. L'OPV intervenant après l'augmentation de capital par incorporation de réserves, il est apparu nécessaire d'en tenir compte dans la détermination du prix de l'OPV.

Afin de permettre la fixation d'un prix convenable pour cette opération, il a été déterminé les fonds propres par action avant et après l'augmentation de capital par incorporation de réserves ainsi que le cours boursier après l'augmentation de capital.

Les calculs ont été faits sur la base des données les plus récentes notamment l'arrêté des comptes au 31 mars 2011 de la Banque ainsi que son cours en bourse du 30 juin 2011 : 32 000 F CFA.

Il en ressort les résultats ci-après :

	Avant l'augmentation de capital par incorporation de réserves	Après l'augmentation de capital par incorporation de réserves
Fonds propres par actions	26 624 F CFA	25 356 F CFA
Cours en bourse	33 000 F CFA	31 425 F CFA

Compte tenu de la volonté de présenter un prix attractif pour l'OPV et de la fixation de la date de jouissance à compter du 1er janvier 2011, il est retenu de proposer un prix d'émission de l'action à 28 000 FCFA.

La moyenne arithmétique du cours en bourse sur le premier semestre 2011 est de 31 393 FCFA. A cette valeur est appliquée une décote de 3 393 FCFA, soit 10,8% pour obtenir le prix de l'offre à 28 000 FCFA.

IV.4. Personnes concernées

Les titres sont vendus :

- à titre irréductible aux actionnaires proportionnellement au nombre de DPS détenus ;
- à titre irréductible à toutes personnes physiques ou morales, ressortissantes ou non de l'UEMOA, détentrices de DPS acquis sur la Bourse ;
- à titre réductible à toutes personnes physiques ou morales ressortissantes ou non de l'UEMOA ayant souscrit à l'OPV.

IV.5. Date de jouissance

La date de jouissance des actions nouvelles est fixée au 1er janvier 2011. Les souscripteurs entrent en possession de leurs titres dès l'attribution effective et après un éventuel ajustement de titres faisant l'objet de cette OPV.

IV.6. Période de négociation des DPS et de souscription

La période de négociation des DPS sera de vingt (20) jours à compter de la date de fermeture obligatoire des registres soit du **7 au 26 octobre 2011**. Toutefois, la période de négociation peut être prolongée ou déplacée en cas de besoin.

La période de souscription aux actions nouvelles sera de vingt neuf (29) jours à compter de la date de fermeture obligatoire des registres, soit du **7 octobre au 4 novembre 2011**. Toutefois, la période de souscription peut être raccourcie, prolongée ou déplacée en cas de besoin.

L'opération pourra être clôturée à tout moment et sans préavis dès le constat par la SGI, chef de file, de la souscription de la totalité des titres affectés à cette augmentation de capital.

IV.7. Cotation des titres offerts

Les titres issus de cette Offre Publique de Vente d'actions nouvelles seront admis au compartiment des actions de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, dans un délai de trois (3) mois, au même titre que ceux déjà inscrits. Ils seront assimilables aux titres anciens et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2011.

Les nouvelles actions émises seront assimilables à celles de la catégorie B à droit de vote simple.

IV.8. SGI Chef de file

La BOA-BURKINA FASO a mandaté la Société de Gestion et d'Intermédiation ACTIBOURSE pour l'arrangement et le placement de cette opération.

IV.9. Syndicat de placement

Sous la direction de la SGI ACTIBOURSE, un syndicat de placement a été formé pour assurer le placement des actions de la Banque. Il se compose de l'ensemble des SGI.

BENIN	ACTIBOURSE, Chef de file	(229) 21 31 53 43
	AFRICABOURSE	(229) 21 31 88 36
	BIBE FINANCE & SECURITIES	(229) 21 32 48 75/76
	SGI-BENIN	(229) 21 31 15 41
BURKINA-FASO	CORIS BOURSE	(226) 50 33 14 85
	SBIF	(226) 50 33 04 91
COTE D'IVOIRE	AFRICAINE DE BOURSE	(225) 20 21 98 26
	ATLANTIQUE FINANCES	(225) 20 31 59 75
	BIAO FINANCES & ASSOCIES	(225) 20 20 06 53
	BICI-BOURSE	(225) 20 20 16 68
	BNI FINANCES	(225) 20 20 99 02
	CSWA	(225) 20 20 90 70
	EDC INVESTMENT CORPORATION	(225) 20 31 92 24
	HUDSON & CIE	(225) 20 31 55 00
	PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT	(225) 20 25 75 90
	SOGEBOURSE	(225) 20 20 12 65
MALI	SGI MALI	(223) 20 29 29 72
NIGER	SGI NIGER	(227) 20 737 818
SENEGAL	CGF BOURSE	(221) 33 849 03 99
	IMPAXIS SECURITIES	(221) 33 869 31 40
TOGO	SGI TOGO	(228) 22 22 30 86

Les souscriptions recueillies par les membres du syndicat de placement seront centralisées auprès de la SGI Chef de file, ACTIBOURSE.

IV.10. Ordres d'achat

Les ordres sont matérialisés par un bulletin de souscription mis à la disposition des membres du syndicat de placement. La signature du bulletin par le souscripteur entraîne l'engagement irrévocable de souscrire, dans la limite des actions disponibles.

La couverture des ordres d'achat enregistrés à compter de la période de souscription sera de la responsabilité du membre du syndicat de placement collecteur. Ce dernier devra faire débiter le souscripteur pour le montant de son ordre d'achat.

Les fonds souscrits doivent être libérés au moment de la signature du bulletin de souscription. En cas de réduction des ordres, une restitution du montant non alloué sera effectuée.

Les fonds collectés dans le cadre de l'OPV devront parvenir au chef de file au fur et à mesure des souscriptions. Le Chef de file centralise les fonds qu'il adresse à son tour au Dépositaire Central/Banque de Règlement dès réception, pour une centralisation globale.

IV.11. Règle d'allocation des ordres

Les actionnaires auront la capacité de souscrire de façon irréductible à 1 action nouvelle pour 12 actions détenues ou 13 actions nouvelles pour 147 actions anciennes à la date de fermeture des registres.

L'allocation sera strictement limitée au nombre d'actions offertes et un mécanisme de réduction sera appliqué selon les règles suivantes :

- Les anciens actionnaires et autres détenteurs de DPS pourront acheter à titre irréductible, proportionnellement aux DPS détenus, des actions nouvelles.
- Les Droits Préférentiels de Souscription et rompus non exercés pendant la période de négociation seront perdus pour les actionnaires.
- En cas de sur-souscription à titre réductible, l'allocation se fera proportionnellement aux quantités souscrites. Une priorité sera accordée aux personnes physiques.
- En cas de sous-souscription, conformément aux dispositions de l'article 579 de l'Acte Uniforme, l'augmentation de capital sera limitée au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois quarts (3/4) au moins de l'augmentation de capital prévue, soit 487,5 millions FCFA.

IV.12. Transmission des ordres d'achat

Les ordres d'achat seront transmis quotidiennement à la SGI Chef de file dont les coordonnées suivent :

ACTIBOURSE SA
Boulevard de France
08 BP 0879
Cotonou BENIN
Téléphone (229) 21 31 53 43 – télécopie (229) 21 31 78 00

E-mail : information@boa-actibourse.com

IV.13. Compte rendu des résultats de l'opération

Un compte rendu sera adressé au Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers dans les 8 jours suivant la clôture de l'opération.

Les formalités légales préconisées par le traité de l'OHADA seront accomplies par les soins du Notaire de la Banque, en collaboration avec la SGI ACTIBOURSE.

IV.14. Régime fiscal

Les dividendes liés aux actions de l'OPV, comme aux anciennes actions, seront assujettis à l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) applicable dans le pays de chaque souscripteur au moment des paiements.

IV.15. Juridiction compétente

Tous les litiges et contestations qui pourraient s'élever relativement à cette augmentation de capital faisant l'objet de la présente Note d'Information seront jugés conformément à la loi burkinabè. Les tribunaux de Ouagadougou seront seuls compétents pour connaître de tels différends.

CHAPITRE V. SITUATION FINANCIERE DE LA BOA-BURKINA FASO

V.1. Présentation des comptes certifiés

V.1.1. Bilans des exercices clos au 31 décembre 2008, 2009 et 2010 et au 30 juin 2011 (provisoire)

ACTIF En millions FCFA	31 déc. 2008	31 déc. 2009	31 déc. 2010	30 juin 2011 provisoire
CAISSE	4 172	5 495	6 538	5 589
CREANCES INTERBANCAIRES	29 387	48 875	48 102	45 906
CREANCES SUR LA CLIENTELE	85 450	95 364	119 417	119 878
TITRES DE PLACEMENT	17 211	18 148	43 004	66 171
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	809	1 028	1 920	2 498
CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	44	46	99	180
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 026	3 517	3 453	3 407
ACTIONNAIRES ET ASSOCIES	0	0	0	0
AUTRES ACTIFS	6 484	3 540	5 603	5 140
COMPTE D'ORDRE ET DIVERS	378	366	372	1 063
TOTAL ACTIF	**146 961**	**176 379**	**228 508**	**249 832**

HORS BILAN ACTIF En millions FCFA	31 déc. 2008	31 déc. 2009	31 déc. 2010	30 juin 2011 provisoire
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	**3 224**	**2 814**	**4 686**	**4 462**
• Etablissements de crédit	0	0	3	3
• Clientèle	3 224	2 814	4 683	4 459
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES	**41 895**	**50 372**	**47 060**	**60 337**
• Etablissements de crédit	91	1	1	3
• Clientèle	41 804	50 371	47 059	60 334

PASSIF En millions FCFA	31 déc. 2008	31 déc. 2009	31 déc. 2010	30 juin 2011 provisoire
DETTES INTERBANCAIRES	1 401	2 653	2 926	21 941
DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	128 021	151 610	197 892	200 614
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	1 200	3 800	2 800	2 200
AUTRE PASSIFS	3 598	3 812	5 295	4 804
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	697	724	1 539	1 671
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	50	44	425	557
PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0	0	0
SUBVENTION S D'INVESTISSEMENT	0	0	0	0
FONDS AFFECTES	2 366	1 600	300	0
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	2 074	2 435	2 795	3 060
CAPITAL OU DOTATION	4 000	5 000	7 000	7 000
PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	250	1 521	1 521
RESERVES	678	961	1 301	1 761
ECARTS DE REEVALUATION	0	0	0	0
REPORT A NOUVEAU (+/-)	990	1 218	1 650	2 554
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 886	2 272	3 064	2 150
TOTAL PASSIF	**146 961**	**176 379**	**228 508**	**249 832**

HORS BILAN PASSIF En millions FCFA	31 déc. 2008	31 déc. 2009	31 déc. 2010	30 juin 2011 provisoire
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS	**0**	**0**	**0**	**0**
ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS	**99 724**	**108 805**	**120 764**	**121 971**
• Etablissements de crédit	7 224	8 800	11 241	0
• Clientèle	92 500	100 005	109 523	121 971

V.1.2. Comptes de résultats des exercices clos au 31 décembre 2008, 2009 et 2010 et au 30 juin 2011 (provisoire)

CHARGES En millions FCFA	31 déc. 2008	31 déc. 2009	31 déc. 2010	30 juin 2011 provisoire
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	4 075	4 596	6 175	3 596
CHARGES SUR CREDIT BAIL ET ASSIMILEES	0	0	0	0
COMMISSIONS	29	33	116	21
CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	79	173	309	88
CHARGES DIVERSES D'EXPLOIT. BANCAIRE	8	6	21	16
FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	4 313	4 967	6 018	2 911
DOTATIONS AMORT. ET PROV. SUR IMMOB.	452	536	635	353
SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	1 138	750	1 156	1 615
EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	350	360	360	265
CHARGES EXCEPTIONNELLES	33	34	311	14
PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	48	44	214	40
IMPOT SUR LES BENEFICES	879	1 041	922	916
BENEFICE	1 886	2 272	3 064	2 150
TOTAL DEBIT	**13 290**	**14 812**	**19 301**	**11 985**

PRODUITS En millions FCFA	31 déc. 2008	31 déc. 2009	31 déc. 2010	30 juin 2011 provisoire
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	9 019	9 992	11 660	6 577
PRODUITS SUR CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0	10	5
COMMISSIONS	1 302	1 394	1 552	1 113
PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	2 267	2 685	4 747	3 074
PRODUITS DIVERS D'EXPLOIT. BANCAIRE	40	41	90	62
PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	544	601	899	333
REPRISE AMORT. ET PROV. SUR IMMOB.	13	11	11	2
SOLDE EN BENEFICE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET HORS BILAN	0	0	0	696
EXCEDENT DE REPRISE SUR LES DOTATIONS DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	0	0	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	33	67	238	31
PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	72	21	94	92
PERTE				
TOTAL CREDIT	**13 290**	**14 812**	**19 301**	**11 985**

V.2. Commentaires des comptes

L'exercice qui s'est achevé le 31 décembre 2010 aura été celui de la confirmation des performances obtenues l'exercice précédent, se traduisant par une progression sensible tant du bilan que du compte de résultat de la Banque.

V.2.1. Bilans

Le total bilan atteint le montant de 228 508 millions FCFA à fin 2010, après une augmentation de 52 129 millions FCFA, soit + 29,5%. Cette évolution a notamment pour origine l'accroissement sensible des emplois et des ressources de la Banque.

Les ressources clientèle connaissent une croissance de 30,5%, et s'établissent en moyenne annuelle à 175 901 millions FCFA, portée notamment par l'évolution des dépôts à terme et des comptes ordinaires, respectivement de 22 108 millions FCFA et 20 144 millions FCFA. Les comptes ordinaires renforcent leur poids relatif dans la structure des ressources et représentent désormais 39,7% du total des ressources contre 38,6% l'année dernière. La part de marché de la Banque, en termes de ressources, atteint 15,47% en novembre 2010, et place la Banque au 2nd rang des banques burkinabè. La progression de la base clientèle est illustrée par la variation positive du nombre de comptes de 29,5%, soit 20 821 nouveaux comptes.

Les emplois clientèle s'élèvent à 119 417 millions FCFA, en croissance de 25,2% par rapport à l'exercice précédent où ils s'établissent à 95 718 millions FCFA. Cette évolution favorable est imputable notamment à celle des crédits à moyen terme. La part de marché de la Banque en termes d'emplois se situe à 13,57% à fin novembre 2010.

V.2.2. Comptes de résultat

Le développement de l'activité de la Banque, conjugué à la maîtrise des charges, a contribué à dégager un Produit Net Bancaire de 12 357 millions FCFA, en croissance de 24,7% sur l'exercice 2010.

Après la prise en compte des frais directs d'exploitation de 5 979 millions FCFA, en augmentation de 20,3% et de la dotation aux amortissements de 635 millions FCFA, le résultat brut d'exploitation s'établit à 5 743 millions FCFA, enregistrant ainsi une progression de +30,4% par rapport à 2009.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 3 064 millions FCFA, en hausse de 34,8% relativement à l'exercice précédent.

V.3. Commentaires des rapports de contrôle externe

La BOA-BURKINA FASO, comme toute banque de la zone UMOA, est soumise au contrôle et à la supervision de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Par ailleurs, ses actionnaires ont confié à deux Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA, l'audit externe des comptes et le suivi de la gestion des mandataires.

V.3.1. Commission Bancaire de l'UMOA

A l'issue de la vérification globale de la Banque du 15 février au 7 mars 2007, les investigations de la Commission Bancaire, conduites sur la base de la situation provisoire au 31 décembre 2006, ont porté essentiellement sur :

- le non-transfert du siège de la maison mère du Luxembourg ;
- des cessions d'actions opérées sans respect du formalisme juridique requis ;
- le suivi des risques marqué par l'absence d'un état fiable des impayés ;
- la demande de provisions complémentaires pour un montant de 1 627 millions FCFA faisant ressortir les fonds propres de base et effectifs à 2 676 millions FCFA, et qui bien qu'assurant la représentation du capital minimum, ne permettent le respect d'aucune des normes qui leur sont liées, à l'exception de la limitation des immobilisations et des participations ;
- la nécessité de consolider l'ensemble du dispositif de contrôle interne et d'améliorer le dispositif de sécurité.

A ces observations, la BOA-BURKINA FASO a apporté les réponses ci-après :

- ✓ s'agissant de la question du siège social de AFH, des actions sont en cours au niveau du Groupe, pour trouver une réponse adéquate ;
- ✓ les formalités juridiques relatives à la cession des actions détenues par FMO, AFH et la BOA-BENIN ont été effectuées ;
- ✓ l'exercice de fonctions incompatibles par le Contrôleur général trouvera une solution au cours du second semestre 2007 par le transfert de la gestion des archives au Département des Moyens Généraux et de la fonction habilitation au Service du Personnel ;
- ✓ pour assurer la sécurité physique de la salle informatique, un appel d'offres est en cours pour la fourniture de contrôle d'accès fiable et la mise en place d'un système d'extinction automatique d'incendie ;
- ✓ au titre de la gestion des risques, la Banque a respecté les règles de déclassement et de provisionnement des engagements en souffrance sur la situation comptable du 31 décembre 2007. Les différences d'approche avec la mission résultent principalement du fait que celle-ci, en analysant la situation, a appliqué les critères d'âge de 2007, augmentant ainsi d'une année les critères d'ancienneté. Cette méthode a conduit à demander des déclassements et provisions supplémentaires. En tout état de cause, la Banque a effectué l'ensemble des redressements demandés et constitué la totalité des provisions requises sur la situation au 31 mai 2007.

Compte tenu d'un emprunt subordonné de 500 millions de FCFA contracté auprès de CAURIS CROISSANCE en mars 2007 en sus d'une augmentation de capital social intervenue en février 2007 pour un montant identique, les fonds propres effectifs au 31 mai 2007 permettent à la Banque de se conformer aux normes qui leur sont liées.

S'agissant de sa dernière mission de vérification qui s'est déroulée du 9 août au 10 septembre 2010, la Commission Bancaire de l'UMOA, sur la base de la situation comptable au 30 juin 2010, a fait les observations suivantes :

- la non-tenue du registre des certificats d'actions ;
- la demande de provisions complémentaires pour un montant de 894 millions FCFA faisant ressortir les fonds propres de base et effectifs à 10 852 millions FCFA. Ces derniers permettent à l'établissement de respecter toutes les normes qui leur sont liées, à l'exception de la limitation des engagements sur une même signature au titre de laquelle le besoin en fonds propres s'élève à 6 569 millions FCFA. L'établissement ne respecte pas non plus le ratio de structure de portefeuille ;
- le système d'information présente des insuffisances ne facilitant pas le suivi et la gestion de la comptabilité et des crédits ;
- le fonctionnement de la Banque est marqué par des insuffisances en matière de délégation de pouvoir, de création et de fonctionnement des Comités de gestion, ainsi que d'exercice du contrôle interne ;
- la détention, sans l'autorisation requise par le Règlement relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA, des participations dans des entités établies respectivement en France et à l'Ile Maurice.

A ces observations, la BOA-BURKINA FASO a apporté les réponses ci-après :

- ✓ un registre est commandé pour régulariser les certificats manquants jusqu'à l'entrée en bourse, étant entendu que les titres sont désormais dématérialisés ;
- ✓ les provisions demandées ont été prises en compte ;
- ✓ la mission de migration du progiciel IGOR vers une nouvelle version est programmée et intègre dans le cahier des charges la correction des insuffisances liées au système d'information ;
- ✓ la création du Comité des sages et la formalisation du Comité d'Audit et de Risques sont inscrites à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration ; de plus le Conseil d'Administration a délégué ses pouvoirs au Comité de crédits en matière de crédit ;
- ✓ la Banque a entrepris la procédure de formalisation concernant les participations dans BOA-France et Afric Invest ;

V.3.2. Commissariat aux comptes

Dans leur rapport général à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, les Commissaires aux Comptes ont fait les constatations ci-après :

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2008

« En exécution du mandat de Commissaires aux comptes de la BANK OF AFRICA-BURKINA FASO (BOA-BF) que vous avez bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de vous présenter les conclusions de nos travaux de vérification des comptes de votre institution relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Les comptes annuels ont été arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la banque et il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

Il consiste également à vérifier les méthodes d'estimations retenues pour l'évaluation des comptes et à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'ils ne comportent pas d'anomalies significatives.

Toutes ces diligences ont été mises en œuvre par nos soins conformément aux normes généralement reconnues par la profession. Elles confèrent de ce fait une base raisonnable à la formulation de notre opinion.

A l'issue de nos travaux de vérification, nous n'avons pas décelé d'anomalies significatives susceptibles de mettre en cause la fiabilité des comptes présentés.

1. **Respect de la réglementation bancaire,**

Dans le cadre du respect de la réglementation bancaire, nous avons examiné l'application par la BOA-BURKINA FASO des dispositifs prudentiels édictés par la BCEAO.

Seuls les ratios de structure de portefeuille et de coefficient de couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables ne respectent pas les normes prescrites par la BCEAO:

Ratios	Normes BCEAO	Ratios BOA-BURKINA FASO
Coefficient de couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables	75% minimum	72,75%
Structure de portefeuille	60%	0,00%

2. **Vérification et informations spécifiques**

2.1. Rapport du Conseil d'Administration

Selon l'article 12 de la loi 23 /96 du 11 juillet 1996, les Commissaires aux comptes doivent vérifier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires et aux différents Administrateurs sur la situation financière et les comptes de la Banque.

En application de cette disposition, nous vous informons que nous avons pu disposer des informations données à l'Assemblée Générale des Actionnaires sur les comptes annuels.

2.2. Prêts et garanties consenties aux dirigeants, aux principaux actionnaires et à leurs entreprises

L'article 35 de la Zatu n°AN VII/4Z/FP/PRES du 12 juillet 1990, portant réglementation bancaire dispose que les commissaires aux comptes doivent mentionner dans leur rapport annuel à l'Assemblée Générale, tout prêt ou garantie quel que soit le montant consenti aux dirigeants, aux principaux actionnaires et aux entreprises privées dans lesquelles les personnes ci-dessus visées exercent des fonctions de direction, d'administration, de gérance ou détiennent plus du quart du capital.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, nous avons eu connaissance d'une situation annexée au présent rapport

représentant l'encours de prêts accordés aux dirigeants.

Etat des prêts et garanties consentis aux dirigeants, aux principaux actionnaires et à leurs entreprises:
En millions de FCFA

Bénéficiaires	Engagements de trésorerie	Engagement par signature
MABUCIG (L. DIAWARA)	-	200
SDV (L. DIAWARA)	-	304
Total	**-**	**504**

*Ces concours portent le ratio d'endettement de cette catégorie de personnes à **11%** pour des fonds propres effectifs de **9 660 millions FCFA au 31 décembre 2008**.*

En conclusion, nous certifions que les états financiers de la BANK OF AFRICA-BURKINA FASO arrêtés au 31 décembre 2008 donnent une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2008 ainsi que du résultat de ses opérations et des mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Ouagadougou le 28 février 2009.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2009

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale de la BOA-BURKINA FASO et en conformité avec les dispositions légales, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, portant sur :

- le contrôle des comptes annuels de la BOA-BURKINA FASO;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Etats financiers soumis à notre audit

Les états financiers soumis à notre audit ont été préparés par la Direction Générale de votre société et se caractérisent par les principaux chiffres clés ci-après :

Eléments	Montants (millions FCFA)
Total bilan	176 379
Fonds propres effectifs	10 982
Résultat net (bénéfice)	2 272

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la préparation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes et méthodes comptables édictés par le Plan Comptable Bancaire (PCB) en vigueur dans les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit suivant les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relèvent du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nos travaux de vérification ont porté notamment sur :

- ✓ l'analyse et l'évaluation des procédures de contrôle interne ;
- ✓ le fonctionnement des organes sociaux ;
- ✓ le respect de la réglementation ;
- ✓ la révision des comptes.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les principales conclusions de nos travaux se présentent comme suit :

1. **Opinion sur les comptes annuels**

A l'issue de nos travaux, des ajustements et compléments d'écritures comptables ont été proposés à la Direction générale de la BOA. Ceux-ci ont été correctement pris en compte pour établir la balance définitive. Il s'agit notamment de provisions complémentaires à hauteur de 235 millions de FCFA.

En conséquence, nous certifions que les états financiers de la BANK OF AFRICA - BURKINA FASO (BOA-BF) arrêtés au 31 décembre 2009 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous devons porter à votre connaissance les faits suivants :

La BOA-BURKINA FAS0 a fait l'objet d'un contrôle de l'administration fiscale burkinabè qui, par avis de redressement en date du 31 décembre 2009, lui réclamait des droits simples à hauteur de 978 millions FCFA ainsi que des pénalités évaluées à 606 millions FCFA.

Au moment de notre intervention, la BOA-BURKNA FASO préparait des éléments de réponses à l'administration fiscale avec l'appui de son conseil fiscal. Nous ne pouvons présager de l'issue probable de ce litige fiscal qui pourrait avoir des incidences sur les comptes de la BOA-BF que nous ne sommes pas, à la date du présent rapport, en mesure d'évaluer. Une provision pour risques bancaires généraux a été constituée à hauteur de 360 000 000 FCFA.

2. **Fonctionnement des organes sociaux :**

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur le fonctionnement des organes sociaux de la Banque.

3. **Respect de la réglementation bancaire :**

Dans le cadre du respect de la réglementation bancaire (circulaire n° 11-2001/CB du 9 janvier 2001 amendée le 11 décembre 2003), nous avons examiné l'application par la BANK OF AFRICA - BURKINA FASO, des ratios prudentiels édictés par la BCEAO.

Le ratio suivant ne respecte pas la norme :

Ratios	Ratios BOA	Normes réglementaires de la BCEAO
Ratio de structure de portefeuille	0,69%	60% minimum

4. Vérification des informations spécifiques

4.1. Informations sur les prêts et garanties consentis aux dirigeants et aux principaux actionnaires

L'article 45 de la loi N° 058-2008/AN du 23 décembre 2008 portant réglementation bancaire dispose que les Commissaires aux comptes doivent mentionner dans leur rapport annuel à l'Assemblée, tout prêt quel que soit le montant consenti aux dirigeants, aux principaux actionnaires et aux entreprises privées dans lesquelles les personnes ci-dessus visées exercent des fonctions de direction, d'administration, de gérance ou détiennent plus du quart du capital. Ces prêts doivent être approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration de la banque.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, l'état de ces prêts nous a été communiqué par la BOA-BURKINA FASO. Cet état fait ressortir un encours des engagements accordés aux dirigeants de 1 439 millions FCFA au 31 décembre 2009 se décomposant comme suit :

En millions de FCFA

Bénéficiaires	Concours par caisse	Engagement par signature	Total engagements
Membres du Conseil d'Administration	-	607	607
Commissaires aux comptes	-	33	33
Personnel d'exécution	799	-	799
Total	**799**	**640**	**1 439**

*Ces concours portent le ratio d'endettement de cette catégorie de personnes à **13,1%** pour des fonds propres effectifs de **10 982 millions FCFA au 31 décembre 2009.***

4.2. Rapport du Conseil d'Administration

Selon les dispositions de l'article 713 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, les Commissaires aux comptes vérifient la sincérité et la concordance avec les états financiers de synthèse, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Général, selon le cas, et dans les documents sur la situation financière et les états financiers de synthèse de la société adressés aux actionnaires.

A l'issue de nos contrôles, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers de synthèse, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents sur la situation financière et les états financiers de synthèse de la société adressés aux actionnaires.

Ouagadougou, le 10 mars 2010.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2010

« En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale de votre Société, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport conformément aux dispositions légales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Conformément à ces dispositions, il nous appartient sur la base de nos travaux, de vous présenter un rapport portant à votre connaissance :

- les contrôles et vérifications auxquels nous avons procédé et les différents sondages auxquels nous nous sommes livrés ainsi que leurs résultats ;
- les postes du bilan et des autres documents comptables auxquels des modifications nous paraissent devoir être apportées, en faisant toutes les observations utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour l'établissement de ces documents ;
- les irrégularités et les inexactitudes que nous avons décelées ;
- les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications ci-dessus sur les résultats de l'exercice comparés à ceux du dernier exercice.

Etats financiers soumis à notre audit

Les états financiers soumis à notre audit ont été préparés par la Direction générale de votre institution et se caractérisent par les principaux chiffres clés ci-après :

Eléments	Montants (millions FCFA)
Total bilan	228 508
Fonds propres effectifs	14 062
Résultat net (bénéfice)	3 064

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la préparation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes et méthodes comptables édictés par le Plan Comptable Bancaire (PCB) en vigueur dans les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit suivant les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relèvent du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nos travaux de vérification ont porté notamment sur :

- ✓ l'analyse et l'évaluation des procédures de contrôle interne ;
- ✓ le fonctionnement des organes sociaux ;
- ✓ le respect de la réglementation ;
- ✓ la révision des comptes.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les principales conclusions de nos travaux se présentent comme suit :

5. Opinion sur les comptes annuels

A l'issue de nos travaux, des ajustements et compléments d'écritures comptables ont été proposés à la Direction Générale de la BOA. Ceux-ci ont été correctement pris en compte pour établir la balance définitive.

Par conséquent, nous certifions que les états financiers de la BANK OF AFRICA - BURKINA FASO (BOA-BF) arrêtés au 31 décembre 2010 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

6. Fonctionnement des organes sociaux :

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur le fonctionnement des organes sociaux de la Banque.

7. Respect de la réglementation bancaire :

Dans le cadre du respect de la réglementation bancaire (Circulaire n° 11-2001/CB du 9 janvier 2001 amendée le 11 décembre 2003), nous avons examiné les ratios prudentiels édictés par la BCEAO et produits par la BANK OF AFRICA – BURKINA FASO au 31 décembre 2010.

Suite à nos analyses, nous avons constaté que les ratios suivants ne respectent pas les normes :

Ratios	Ratios BOA	Normes réglementaires de la BCEAO
Ratio de structure de portefeuille	0,71%	60% minimum

8. Vérification des informations spécifiques

Informations sur les prêts et garanties consentis aux dirigeants et aux principaux actionnaires

L'article 45 de la loi N° 058-2008/AN du 23 décembre 2008 portant réglementation bancaire dispose que les Commissaires aux comptes doivent mentionner dans leur rapport annuel à l'Assemblée, tout prêt quel que soit le montant consenti aux dirigeants, aux principaux actionnaires et aux entreprises privées dans lesquelles les personnes ci-dessus visées exercent des fonctions de direction, d'administration, de gérance ou détiennent plus du quart du capital. Ces prêts doivent être approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration de la banque.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, l'état de ces prêts nous a été communiqué par la BOA-BURKINA FASO. Cet état fait ressortir un encours des engagements accordés aux dirigeants de 2 258 millions FCFA au 31 décembre 2010 se décomposant comme suit :

En millions FCFA

Bénéficiaires	Concours par caisse	Engagement par signature	Total engagements
Membres du Conseil d'Administration	-	894	894
Commissaires aux comptes	-	38	38
Personnel d'exécution et de direction	1 326	-	1 326
Total	1 326	932	2 258

Ouagadougou, le 14 février 2011

CHAPITRE VI. EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES

VI.1. Evolution récente, performance 2010

L'exercice 2010 a été marqué par une croissance significative de la Banque comparée à l'année 2009, dans de multiples domaines :

- la collecte des ressources de la clientèle se rapproche du seuil symbolique de 200 milliards, à 197 417 millions FCFA (+30,5%) ;
- les crédits à la clientèle (+25,2%) et les opérations syndiquées par le Groupe BOA (+69,8%) atteignent 145 068 millions FCFA (+25,6%) ;
- le Produit Net Bancaire connait une évolution favorable de +24,7% à 12 357 millions FCFA ;
- les fonds propres, en augmentation de 31,5%, sont à 18 056 millions FCFA ;
- le total bilan, en hausse de 29,5%, est de 228 508 millions FCFA ;
- le résultat net, passe la barre des 3 milliards à 3 064 millions FCFA, soit une amélioration de 34,8% ;
- le réseau avec 19 agences et 26 distributeurs automatiques de billets, améliore la proximité de la Banque avec la clientèle tant dans les grandes villes qu'en province et emploie 195 collaborateurs ;
- la BOA-BURKINA FASO occupe la 2nde place sur le marché bancaire et devient un acteur financier régional par l'importance de ses opérations dans la zone UEMOA ;
- l'Offre Publique de Vente (OPV) du 26 octobre 2010, des 100 000 actions de la Banque a connu un franc succès avec une souscription de plus de 500% ; ce fut l'occasion d'ouvrir le capital aux salariés de la Banque ;
- depuis sa cotation le 30 décembre 2010, la BOA-BURKINA FASO est devenue la première banque et la 2ème entreprise burkinabè cotée à la BRVM. Depuis lors, le cours de bourse a connu une progression de plus de 30%.

Ces réalisations ont été rendues possibles grâce à la poursuite et à la mise en œuvre opérationnelle des chantiers entrepris en 2009, tous orientés sur la clientèle, le cœur de l'action quotidienne de la Banque. A cela s'ajoutent l'engagement au quotidien et la qualité constante du travail de tout le personnel de la Banque qui a fortement contribué à l'atteinte de ces résultats, dans un environnement concurrentiel difficile. Ces collaborateurs, devenus actionnaires de la Banque, constituent la composante clef de la réalisation du Programme Triennal de Développement 2010-2012.

VI.2. Orientations stratégiques et perspectives

Pour l'année 2011, la Banque poursuit l'amélioration de la qualité du service à la clientèle, le développement contrôlé du portefeuille par le renforcement de la dynamique commerciale et l'élargissement de l'offre de produits, tout en renforçant sa présence par l'ouverture à un rythme soutenu de nouvelles agences et de distributeurs automatiques de billets, conformément à la signature BANK OF AFRICA : « la force d'un groupe, la proximité d'un partenaire ».

L'année 2011 sera également marquée par le démarrage effectif des travaux de construction du futur siège social à Ouagadougou, preuve de l'ambition de la Banque pour le marché burkinabè.

VI.3. Comptes de résultat prévisionnels

AVERTISSEMENT

"Les prévisions ci-après, bien qu'établies avec le plus grand soin à partir de la connaissance que l'émetteur a de son activité, de son entreprise et de l'environnement dans lequel il évolue, sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur."

Les comptes de résultat prévisionnels de la BANK OF AFRICA-BURKINA FASO ont été élaborés sur la base du Plan Triennal de Développement (PTD) 2010-2012.

Les comptes de résultat prévisionnels de la BOA-BURKINA FASO ont été établis sur la base d'un taux de croissance moyen de 10% des dépôts dans un marché qui progresse à un rythme annuel moyen de 8,5%.

Sur la base de cette collecte de fonds, il est anticipé une croissance des emplois suivant un rythme annuel moyen de 14%, hors prêts interbancaires.

Le coût moyen des dépôts est estimé à 3% tandis que les emplois doivent générer une rentabilité d'environ 10,90%.

Comptes de résultat prévisionnels en millions de FCFA

RUBRIQUE	déc-11	déc-12	déc-13	déc-14	déc-15
ACTIVITE-Encours					
- Dépots	230 000	250 718	275 790	303 369	333 706
- Créances	133 832	147 379	162 117	178 329	196 162
ACTIVITE-Nombres		0,0			
- Total nombre de comptes	105 173	120 000	132 000	145 200	159 720
ACTIVITE-Parts de marché					
- Part de marché RESSOURCES (%)	17,0%	17,5%	20,0%	20,0%	20,0%
- Part de marché EMPLOIS (%) hors PIB	15,0%	15,0%	16,5%	17,0%	18,0%
RESULTAT					
- Produits d'exploitation	22 987	25 740	28 313	32 560	35 817
- Charges bancaires	-6 956	-7 585	-8 163	-10 030	-11 500
- Produit Net Bancaire	16 031	18 155	20 150	22 531	24 316
- Charges de fonctionnement	-6 709	-7 391	-8 056	-8 701	-9 310
- Dotations aux amortissements	-1 033	-1 122	-1 234	-1 357	-1 493
- Résultat Brut d'Exploitation	8 290	9 642	10 860	12 472	13 513
- Net des Dotations aux provisions	-2 469	-2 894	-3 183	-3 502	-3 852
- Net des Dotations aux PPRBG	-530	-560	-616	-678	-745
- Net Exceptionnels & Antérieurs	-165	-230	-253	-278	-306
- Impôts	-1 530	-1 748	-1 935	-2 129	-2 342
- Résultat Net	3 596	4 209	4 872	5 886	6 268
- Coefficient d'exploitation (%)	48,6%	47,3%	46,1%	44,6%	44,4%
STRUCTURE					
- Total Bilan	266 664	291 505	320 655	352 721	387 993
- Immobilisations corporelles nettes	3 453	5 499	6 049	6 654	7 319
- Créances douteuses et/ou litigieuses	9 464	10 316	10 832	11 373	11 942
- Nombre d'unités d'exploitation	27	30	33	36	40
- Total personnel (bancaire et non bancaire)	217	234	257	283	311

CHAPITRE VII. FACTEURS DE RISQUES ET FAITS EXCEPTIONNELS

VII.1. Facteurs de risques

VII.1.1. Type de risques

Comme toutes les banques, les risques auxquels la BOA-BURKINA FASO est exposée sont des risques de crédit et de liquidité ainsi que des risques opérationnels, juridiques, réglementaires et fiscaux.

Risque de crédit et de contrepartie : risque de perte dû à l'incapacité des clients de la banque à faire face à leurs obligations financières.

Risque de liquidité : risque de la banque à ne pas pouvoir faire face à ses engagements de décaissement aux échéances.

Risques opérationnels : risques de non-conformité, risques comptables, environnementaux ou de réputation, risques de pertes ou de fraudes, d'informations comptables ou financières erronées, et résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des procédures, des personnes ou des systèmes internes ou encore d'événements extérieurs.

Risques juridiques et fiscaux : risques liés à l'interprétation et l'application des textes de droit.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la liste des risques exposés ci-dessus n'est pas exhaustive, à la date du visa de la Note d'Information. D'autres risques inconnus peuvent exister, mais ne sont pas à la date dite considérés comme susceptibles d'avoir un effet défavorable sur la Banque, son activité, sa situation financière.

VII.1.2. Respect des principaux ratios prudentiels

La Banque assure la représentation du capital minimum exigé par le dispositif prudentiel applicable au 1er janvier 2000, avec des fonds propres effectifs de 14 062 millions FCFA au 31 décembre 2010. A cette date, les ratios prudentiels de la Banque se présentent comme suit :

N°	Ratios	Mode de calcul	BOA-BURKINA FASO		Norme BCEAO
			2009	2010	
1	Contrôle des immobilisations hors exploitation et des participations dans des sociétés immobilières	(Participations +Immobilisations hors exploitation)/Fonds propres effectifs (FPE)	7,47%	11,34%	Max 15%
2	Contrôle des immobilisations et des participations	Total des actifs immobilisés/ FPE	38,85%	32,84%	Max 100%
3	Contrôle des crédits aux personnes participant à la direction, à l'administration, la gérance, le contrôle et le fonctionnement des banques et établissements financiers	Montant des concours/ Fonds propres effectifs	13,10%	16,06%	Max 20%
4	Risques couverts par les fonds propres effectifs	Fonds propres effectifs/Total des risques retenus	8,96%	9,21%	Min 8%
5	Coefficient de liquidité	Actifs liquides /passif exigible	97,62%	100,72%	Min 75%
6	Structure de portefeuille	Encours bénéficiant d'accords de classement/Emplois bancaires	0,69%	0,71%	Min 60%
7	Coefficient de couverture des emplois à moyen et long termes par des ressources stables	Ressources stables/Emplois à moyen terme	95,77%	78,30%	Min 75%
8	Coefficient de division des risques	Total engagements atteignant individuellement 25%FPE	2,69*FPE	2,85*FPE	Max 8*FPE
9	Participation dans les entreprises autres que les banques, établissements financiers et sociétés immobilières	Participation dans chaque entreprise inférieure à 25% du capital/ FPE	0,06%	11,12%	Max 15%

VII.1.3. Gestion des risques

VII.1.3.1. Risques opérationnels

Pour la maîtrise des risques opérationnels, il est mis en place une Direction rattachée à la Direction Générale et sous la supervision du Comité d'Audit et de Risques, le Contrôle Général, qui a en charge le contrôle interne.

Le Contrôle Général adresse à la Direction Générale des rapports sur l'exécution du planning des contrôles, les anomalies relevées et le suivi des recommandations. S'ajoutent aux activités du Contrôle Général, un contrôle mensuel des opérations comptables et des missions ponctuelles sur d'autres thèmes de la Direction de l'Inspection du Groupe.

VII.1.3.2. Risques juridiques et réglementaires

Le système de gestion des risques est renforcé par les activités d'un Compliance Officer, chargé de veiller au respect strict des procédures internes, de la législation et de la réglementation bancaire. Son action vise principalement à prévenir et circonscrire les risques de mise en cause de la responsabilité de la Banque.

VII.1.3.3. Risques fiscaux

La Banque dispose d'un conseil fiscal qui l'assiste au quotidien dans la gestion des risques fiscaux.

VII.1.3.4. Risques de crédit et de liquidité

Les politiques générales en matière de crédit et de collecte des dépôts sont définies par la Direction Générale de la BOA-BURKINA FASO et celle du Groupe.

VII.1.3.5. Comité d'audit et de risques

Un Comité d'audit et de risques, directement rattaché au Conseil d'Administration, a pour principale attribution l'examen de la politique générale, la stratégie et l'organisation du contrôle des risques.

VII.2. Faits exceptionnels

La Banque n'a pas connaissance de fait exceptionnel qui pourrait avoir une incidence importante sur son activité, son patrimoine, sa situation financière ou ses résultats.

CHAPITRE VIII. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

Le Département Juridique et du Contentieux gère deux types d'actions :

- les actions en recouvrement des créances à l'encontre de la clientèle ;
- les actions en responsabilité de la clientèle.

VIII.1. Actions en recouvrement de créances

Il s'agit des actions visant à recouvrer toutes les créances déclassées en douteux ou litigieux, dans le strict respect des normes prudentielles. Ces créances sont regroupées en un portefeuille évalué au 31 décembre 2010 à 8 617 millions FCFA (représentant 572 dossiers) provisionné à hauteur de 7 438 millions FCFA, soit un rapport de 86,32%.

Au 31 mars 2011, les CDL s'élèvent à 8 805 millions FCFA et concernent 608 dossiers provisionnés à hauteur de 82,91%, soit pour un montant de 7 300 millions FCFA.

Les montants significatifs de ce portefeuille sont, pour la plupart, assortis de sûretés réelles ou personnelles, ce qui conforte les chances de recouvrement de la Banque, à court et moyen terme.

L'essentiel de ces créances douteuses ou litigieuses fait l'objet d'une action en recouvrement amiable, extrajudiciaire ou judiciaire, qui donne lieu :

- soit à un règlement de tout ou partie ;
- soit à un rééchelonnement de la dette.

VIII.2. Actions en responsabilité

Quelques litiges opposent la Banque à ses clients.

Les principales affaires en cours au 31 mars 2011 concernent :

- le droit d'auteur réclamé par une société sur le système d'octroi de crédit pour l'acquisition de téléphones portables. La responsabilité solidaire de cinq institutions financières dont celle de la Banque et des sociétés privées de téléphonie mobile pour un montant global de 900 millions FCFA. L'irrecevabilité de l'action in limine litis, soulevée par les banques concernées a été rejetée en Première instance. L'affaire qui date de juillet 2002 est à la mise en état à la Cour d'Appel contre le jugement avant dire droit ;
- une assignation de la Banque en responsabilité professionnelle et dommages intérêts par un client, pour un montant de 300 millions FCFA suite à une procédure pénale engagée contre le débiteur et qui s'est soldée par un non lieu. Pour cette affaire qui remonte à août 2006, le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Ouagadougou a rendu une décision d'incompétence. Le dossier est pendant devant la Cour d'appel ; le client a interjeté appel et le dossier a été appelé à l'audience du 6 août 2010 puis renvoyé à la mise en état ;
- une assignation pour dommages intérêts suite au règlement d'une caution d'enlèvement pour un montant de 100 millions FCFA; la Banque a été mise hors de cause dans une décision de la Cour d'Appel en date du 21 avril 2010 ;
- une assignation en responsabilité civile du banquier (crédit abusif, surendettement) pour un montant de 1 063 millions FCFA ; pour cette affaire qui date de janvier 2008, le client a été débouté de ses prétentions le 18 mars 2011 ;
- une assignation en responsabilité contractuelle et en paiement suite à un retard dans la délivrance d'une attestation nécessaire pour un voyage d'études, d'un montant de 104 millions FCFA ; pour cette affaire qui date de mars 2009, la Banque est condamnée le 9 juin 2010 au paiement de la somme de 2,65 millions FCFA, outre 300 000 FCFA au titre des frais exposés ;
- une assignation en responsabilité contractuelle et en paiement de dommages et intérêts pour rupture abusive de crédit, pour un montant de 1 779 millions FCFA ; pour cette affaire qui date d'octobre 2010, il y a eu un jugement en date du 17 mai 2011, déboutant le débiteur de toutes ses prétentions, mais ce dernier a fait appel.



BOA-BURKINA FASO
770, avenue du Président Aboubacar Sangoulé Lamizana
01 BP 1319 OUAGADOUGOU 01 - BURKINA FASO
Téléphone : +226 50 30 88 70 à 73
Télécopie: +226 50 30 88 74
Adresse électronique : information@boaburkinafaso.com
Site internet : www.boaburkinafaso.com